

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(19<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 16 octobre 1985**

## SOMMAIRE

### PRESIDENCE DE M. JACQUES BLANC

1. **Rappel au règlement** (p. 3083).

MM. Jans, le président, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

2. **Loi de finances pour 1986**. Discussion générale d'un projet de loi (p. 3083).

M. Pierret, *rapporteur général de la commission des finances*.

M. Bérégovoy, *ministre de l'économie, des finances et du budget*.

M. Emmanuelli, *secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation*.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

*Réunion de la commission des finances* (p. 3104).

M. le rapporteur général.

3. **Ordre du jour** (p. 3105).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRESIDENCE DE M. JACQUES BLANC

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jans, pour un rappel au règlement.

**M. Parfait Jans.** Monsieur le président, je me demande si ce n'est pas la première fois qu'un débat sur le projet de loi de finances commence un matin. Je me demande si ce n'est pas la première fois depuis bien longtemps que les interventions des principaux orateurs des groupes politiques ne seront pas télévisées. Cela est tout à fait regrettable.

Le budget de la nation, quel qu'en soit le contenu, mérite d'être connu. Nous nous devons de l'expliquer aux citoyens, de faire connaître ce que sera la politique de la France pour l'année à venir. Un projet de loi de finances ne peut se traiter à la sauvette. C'est pourquoi je vous prie, monsieur le président, d'enregistrer les regrets et les protestations du groupe communiste.

**M. Edmond Alphandéry.** Et celles du groupe de l'union pour la démocratie française.

**M. le président.** Monsieur le député, je prends acte de vos déclarations. J'en ferai part à la conférence des présidents.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget est évidemment l'acte essentiel de la vie politique. Il est certes fort regrettable qu'il n'y ait pas d'avantage de députés présents en séance, mais c'est le cas, en ce moment, pour la plupart des débats.

Cela dit, les interventions des principaux orateurs des différents groupes politiques sur le projet de loi de finances pour 1986 seront télévisées. La nation sera donc ainsi tenue au courant. Mais il est regrettable, en effet, qu'il y ait ces absences.

**M. Parfait Jans.** Pour la loi de finances, on aurait pu quand même choisir un autre horaire !

2

### LOI DE FINANCES POUR 1986

#### Discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget et de

la consommation, mes chers collègues, le projet de budget pour 1986 se situe dans la continuité de la politique économique générale du Gouvernement. Il en confirme les lignes de force et en amplifie l'action.

Pour bien comprendre les choix qui le caractérisent, il faut tout d'abord retracer les principes qui inspirent l'action économique et sociale du Gouvernement, rappeler les premiers succès obtenus et montrer, à la lumière de l'expérience acquise, que l'achèvement de la tâche entreprise il y a quatre ans suppose le maintien, dans la fermeté et la constance, du cap choisi.

Les trois maîtres mots qui me paraissent décrire le plus exactement la démarche méthodiquement suivie par le Gouvernement sont courage, rigueur et continuité.

Ces trois mots caractérisent une politique économique dont les bons résultats sont incontestables, même si des difficultés demeurent.

Il fallait incontestablement du courage pour admettre que les possibilités réelles de choix étaient limitées en fonction du raisonnable et fixer, par là même, une borne à certaines espérances immédiates.

Lorsque, à la mi-1982, le gouvernement de Pierre Mauroy décide, pour enrayer l'inflation et engager ainsi le pays sur la voie du retour à l'équilibre extérieur, de bloquer les prix et les salaires, il fait le choix du courage. L'erreur d'appréciation commise en 1981 nous avait conduits à sous-estimer la gravité de la situation de l'appareil productif, qui souffrait d'un manque grave de compétitivité.

Bien que modeste, la relance du début du septennat, conjuguée avec l'absence de reprise des économies développées, débouchait sur un déficit du commerce extérieur qui risquait de devenir très vite insupportable. L'inflation se ralentissait chez nos partenaires alors que la hausse des prix - sans atteindre les sommets vertigineux prédits par les Cassandre de l'opposition - restait au niveau trop élevé qu'elle avait atteint en 1980.

Face à cette situation, il fallait avoir le courage de faire le choix de la rigueur, nécessairement impopulaire, mais inévitable...

**M. Parfait Jans.** C'est vous qui le dites !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... sauf à céder à la tentation suicidaire du repli derrière une nouvelle ligne Maginot de je ne sais quel protectionnisme !

Ayant écarté la stratégie du déclin, la gauche - toute la gauche - a engagé le pays sur le chemin de l'assainissement des structures et du redressement de l'économie. Son seul tort a sans doute été de ne pas le proclamer haut et fort, de ne pas en tirer suffisamment parti dans son discours politique.

Approfondie en mars 1983 et poursuivie jusqu'à aujourd'hui avec fermeté, cette politique a maintenant des résultats tout à fait positifs.

**M. Parfait Jans.** Il n'y a qu'à voir le nombre des chômeurs !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** J'y reviendrai dans quelques instants.

Mais qu'il me soit permis, auparavant, de dire que le Gouvernement, très consciemment engagé sur une voie difficile qui, pour réussir, requiert la continuité de l'effort, a su s'y maintenir quelles que soient les circonstances.

Le budget de 1986 en apporte l'éclatante confirmation. Entendre l'opposition de droite le qualifier de « budget électoraliste » prête à sourire. L'entendre dénoncer « le piège » fournit la preuve de son embarras devant les résultats d'une politique qui prouvent, si besoin était, que la gauche est capable de gérer et de le faire en ayant pour seul objectif de bâtir, pour notre pays, un avenir solide pour une société plus juste et plus solidaire.

Je crois, en effet et je vais m'y attarder quelques instants qu'au cours de ces cinq années nous avons mené une vraie politique de gauche.

**M. Parfait Jans.** Non !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Je sais pourtant, monsieur le ministre, que notre politique pâtit quelquefois de l'incompréhension qui l'accueille.

Reconnaissons-le, cette incompréhension n'est pas moindre dans les milieux qui sont, depuis toujours, les soutiens naturels de la majorité. Je le regrette, d'abord parce qu'il n'est jamais agréable d'être mal compris par les siens, ensuite parce que la pleine réussite des efforts consentis dépend, très largement, du concours actif de tous.

Nous avons, depuis quatre ans, appris à gérer, à confronter nos idées, et même il faut le dire - nos préjugés aux réalités économiques et sociales, aux contraintes qui pèsent, inévitablement, sur une économie insérée dans les échanges internationaux.

Certains ont crié à la trahison. D'autres ont dénoncé le reniement. D'autres encore n'ont pas bien perçu la continuité de notre démarche et ont privilégié, dans la vision qu'ils se font de notre politique, les infléchissements qui marquent le quotidien de l'action.

Pourtant, il est un point fondamental de notre projet politique qui n'a jamais cessé d'inspirer notre action. Nous voulons une France forte, car nous savons que l'indépendance nationale, à condition de n'être pas vécue et pensée en autarcie, donne seule les moyens de pratiquer une politique d'incitation au développement économique et, partant, de véritable progrès social. Tous nos efforts depuis quatre ans ont tendu vers ce but unique, même si, c'est vrai, nous avons dû, pour cela, réviser nos théories, en rabattre de nos prétentions, admettre erreurs et aussi innovations.

**M. Parfait Jans.** Est-ce que ce n'est pas du reniement ?

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Il est possible que la majorité ait mal vécu cette situation - rappelons-nous le syndrome de la parenthèse il y a quelques années.

La majorité n'a peut-être pas pris complètement, en tout cas pas rapidement, conscience de la portée à long terme de ses propres choix. Or, une politique appliquée avec réticence est mal perçue, et risque de perdre de son efficacité.

Cependant, si malgré ce handicap, elle a obtenu des premiers succès non négligeables, c'est de toute évidence qu'elle est la meilleure possible actuellement, la plus à même de permettre la réalisation durable des objectifs pour lesquels nous avons été investis de la confiance populaire. De fait, nous n'avons pas changé, mais nous avons progressé à mesure que nous acquérons l'expérience du pouvoir que la droite avait occupé sans partage pendant vingt-trois ans.

**M. Edmond Alphandéry.** Dur, dur !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Aussi n'est-il guère plus injuste que la critique de ceux qui prétendent que les socialistes au pouvoir ne feraient au pire que poursuivre la politique de leurs prédécesseurs, au mieux se seraient convertis à un « barrisme amélioré ».

Est-ce faire une politique de droite que d'entreprendre avec résolution une œuvre de modernisation économique sans laquelle la France serait vouée au déclin ?

**M. Parfait Jans.** En fermant des usines modèles !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Est-ce faire du barrisme que de réussir à ramener le rythme de l'inflation de 14 p. 100 à 5 p. 100 par an et à rétablir progressivement l'équilibre extérieur ?

A ceux qui persisteraient à répondre à cette question par l'affirmative, je ferai observer qu'il y a une différence essentielle : si jamais sur ces points-là il y avait du « barrisme », en tout cas, c'est du « barrisme » qui réussit !

**M. Raymond Douvras.** Très bien !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Est-ce encore et toujours faire une politique de droite que de cesser de financer l'économie sur le dos des épargnants et de rémunérer correctement l'épargne, en commençant par l'épargne populaire ? Certes, un ancien président de la République l'avait promis. Il n'a jamais tenu sa promesse.

**Un député socialistes.** Comme d'habitude !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Est-ce poursuivre la politique antérieure que de cesser de faire payer la crise aux seules entreprises, au risque de détruire irrémédiablement les chances du redressement et donc celles de voir reculer le chômage ?

Est-ce enfin trahir la gauche que de permettre la poursuite de la progression du pouvoir d'achat...

**M. Parfait Jans.** Non, il y a reculé !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** ... tout en venant en aide aux plus défavorisés, grâce à la revalorisation des bas salaires et à une politique fiscale et sociale de solidarité ?

Non, la gauche n'a pas changé parce qu'elle a dû gérer. Elle a adapté ses moyens sans renoncer à ses ambitions et sans renoncer à ses valeurs fondamentales.

**M. Parfait Jans.** Pardi !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** L'adaptation des moyens, cela a tout d'abord été l'impulsion initiale de la rigueur et la fixation d'objectifs clairs et précis : la lutte contre l'inflation, la limitation des déficits publics, la baisse des prélèvements obligatoires.

Dans l'action ainsi entreprise, les résultats tangibles ne peuvent pas être tous obtenus dans un délai rapproché. Cela, la Gouvernement le savait.

**M. Edmond Alphandéry.** Cela fait tout de même cinq ans !

**M. Christian Pierrat, rapporteur.** Si, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a fait des choix difficiles et parfois impopulaires, ce n'est certainement pas dans l'espoir que ceux-ci représenteraient pour lui en quelque sorte une servitude provisoire, mais avec la conviction que l'intérêt national passait par la poursuite durable de cette politique, y compris au-delà des échéances électorales. Mettant son action à l'épreuve du temps, la majorité savait qu'elle serait amenée, à la lumière de la pratique, à reconsidérer ses analyses, voire à renoncer à des certitudes anciennes.

Oui, nous avons incontestablement changé les moyens de notre politique.

Mais nous l'avons fait par fidélité à nos idéaux, aux principes directeurs de notre pensée : donner, par la construction d'une France économiquement forte, toute son ampleur à l'exigence de solidarité, et faire ainsi que la nation française soit vraiment cimentée par cette volonté de vivre ensemble dont parlait Ernest Renan.

Nous avons obtenu, en effet, des résultats incontestables.

Le cap ainsi choisi, au risque de décevoir certains, était-il le bon ? J'en étais et j'en demeure aujourd'hui intimement persuadé.

Il y a deux ans, depuis cette tribune, un des nombreux leaders de l'opposition qui croient avoir un destin national, rappelait - avec, il faut le reconnaître, un certain bon sens - qu'« une bonne politique économique peut donner de bons résultats économiques ».

**M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce n'est pas très original !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Si l'approche de la fin de la législature ne lui a pas fait perdre ce bon sens, M. Jacques Chirac devrait aujourd'hui reconnaître que notre politique est bien une bonne politique.

**M. Parfait Jans.** Mais il le reconnaît !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Car les résultats sont là. Ils ne sont pas contestables.

Je n'ai d'ailleurs pas dit qu'ils ne pouvaient pas être contestés, bien que l'absence quasi totale de la droite lors du débat en commission des finances ait pu, un moment, me le laisser croire.

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le rapporteur général, puis-je vous répondre ?

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Sans doute aurez-vous l'occasion de le faire dans la discussion générale, monsieur Alphandéry.

Je ne vais pas dresser ici un tableau complet de la situation économique, je m'y suis efforcé dans mon rapport écrit où j'ai essayé de rassembler les données essentielles nécessaires à l'analyse. Que l'on me permette cependant d'en rappeler quelques éléments.

J'évoquerai tout d'abord les succès de la lutte contre l'inflation, puis le retour progressif à l'équilibre extérieur et le redressement, très important pour la santé réelle de l'économie française, de la situation des entreprises.

L'inflation d'abord.

La lutte contre l'inflation est la clé de notre politique. L'ai encore en mémoire, cher ami Alphandéry, les prévisions de l'opposition qui n'hésitait pas à lancer des chiffres alarmistes - que je cite dans mon rapport écrit - faisant ainsi preuve de bien peu de sens des responsabilités.

**M. Edmond Alphandéry.** Vous avez changé de politique !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Aujourd'hui encore, messieurs de l'opposition, vous jugez irréaliste l'objectif de 2,9 p. 100 fixé pour 1986 en matière de hausse des prix.

**M. Francisque Perrut.** Totalemment !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ayant toujours échoué dans ce domaine, la droite n'arrive pas à admettre que les socialistes soient en train de réussir !

**M. Francisque Perrut.** Demandez aux Français ce qu'ils en pensent !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Et pourtant, les résultats sont là, incontestables. Je vais citer des chiffres, un peu accablants pour l'opposition de droite.

Depuis 1981, l'inflation recule en moyenne de deux points par an.

**M. Edmond Alphandéry.** Et à l'étranger ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Regardons les chiffres : 1981 : 13,9 p. 100 ; 1982 : 9,7 p. 100 ; 1983 : 9,3 p. 100 ; 1984 : 6,7 p. 100 ; 1985 : 5 p. 100, ou même légèrement moins.

**M. Edmond Alphandéry.** Et aux Etats-Unis, en Allemagne, au Japon ?

**M. Parfait Jans.** Au prix de quels sacrifices pour les travailleurs ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La quasi-stabilité des prix constatée aux mois d'août et de septembre constitue un événement exceptionnel ; le rythme annuel d'inflation pour le second semestre de 1985 devrait être inférieur à 4 p. 100.

Mieux vaut désormais parler de désinflation, sans pour autant laisser croire que le vieux démon qui sapait les bases de notre économie est définitivement terrassé. Car il faut continuer - c'est vrai - à agir en profondeur et parfaire ainsi l'œuvre entreprise par Jacques Delors avec détermination et conviction, et poursuivie depuis. Son mérite est d'avoir fait prendre conscience au plus grand nombre que combattre l'inflation, c'était œuvrer à la fois pour l'investissement et pour l'emploi.

Il était grand temps que l'on prenne conscience collectivement des effets néfastes de la spirale inflationniste.

**M. Edmond Alphandéry.** Il n'est pas évident qu'on en ait pris conscience.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Quoi de plus pernicieux, en effet, que l'inflation ? Elle ronge insensiblement, mais inexorablement, la petite épargne et les revenus fixes. Elle masque les transferts de patrimoine et renforce ainsi les inégalités. Elle fausse les critères de rentabilité de l'investissement. Elle repousse toujours l'examen crucial du partage des fruits de la productivité. Dans un climat où seules comptent les hausses nominales de revenu, où chacun se sent à la fois menacé et protégé par l'inflation, les règles du jeu économique n'existent plus. Tout devient permis, tout est justifié. Tout le monde se croit gagnant, mais, en fait, tout le monde est perdant.

La compétitivité de l'économie se dégrade, les retards s'accumulent, tant il est vrai que la facilité ne peut mener qu'au déclin. C'est sur cette voie que les responsables des affaires avaient hélas - peut-être, d'ailleurs, malgré eux - engagé notre pays après le premier choc pétrolier.

Et ce n'est pas l'un des moindres mérites de la gauche que d'avoir eu le courage de renoncer à la facilité...

**Un député socialiste.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... alors que certains ne manquaient pas d'accréditer l'idée selon laquelle sa générosité condamnait la gauche à cette facilité.

Aujourd'hui, les prix à la consommation évoluent à un rythme jamais connu depuis 1971, la croissance des coûts de production s'est nettement ralentie, contribuant ainsi à une forte augmentation de la productivité, le différentiel d'inflation, enfin, est de moins d'un point avec l'ensemble des pays membres de la Communauté économique européenne.

Que l'on me comprenne bien : je ne dis pas que nous avons remporté la bataille contre l'inflation. Elle est chaque jour à mener et à intensifier. Mais j'affirme que nous avons les moyens de gagner cette bataille et que c'est le Gouvernement de gauche qui a engagé cette lutte victorieuse.

Nous pouvons en effet vaincre l'inflation définitivement à une condition : poursuivre notre effort sur les causes structurelles du processus inflationniste, parachever la libération des prix industriels, et amplifier notre action en réduisant progressivement les déficits publics, aujourd'hui d'ailleurs contenus. Là comme ailleurs, il n'y a pas de place pour l'électoratisme dans cette action prioritaire qui ne peut être que de longue haleine et ne peut souffrir aucun relâchement.

Il en est de même dans le domaine de l'équilibre extérieur, que j'aborde maintenant. Car la deuxième évolution qui me paraît extrêmement positive dans l'action du Gouvernement, c'est la lutte acharnée pour le retour progressif à l'équilibre extérieur.

**M. Edmond Alphandéry.** A quel prix !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Nous n'en méconnaissons pas la fragilité, et nous n'ignorons pas les causes profondes de ce déséquilibre.

On ne saurait prétendre, rattraper, en moins de cinq ans, un retard considérable dû au report de la modernisation dont sont responsables ceux qui, alors que les économies occidentales venaient à peine d'entrer dans une des phases de mutation les plus intenses de leur histoire, annonçaient déjà « le bout du tunnel ».

**M. Edmond Alphandéry.** Ce n'est pas sérieux de dire cela ! C'est de la propagande, ce n'est pas de l'économie !

**M. Raymond Douyère.** Cessez de couper la parole, monsieur Alphandéry !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Soyez patient, monsieur Alphandéry ! Je vais citer dans quelques instants des chiffres qui vous ramèneront à plus de modestie.

Les résultats sont là. Ils sont bons, et ils s'améliorent constamment.

**M. Edmond Alphandéry.** Les investissements n'ont cessé de diminuer depuis 1981 !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur Alphandéry, je ferai des comparaisons avec les gouvernements que vous souteniez !

**M. Edmond Alphandéry.** Les investissements productifs ont baissé, ainsi que l'épargne des ménages. Vous nous prenez vraiment pour des imbéciles ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Prenant à chaque fois à contre-pied ceux qui, d'année en année, dénoncent imperturbablement, comme M. Alphandéry et ses amis, l'irréalisme des prévisions gouvernementales, le déficit extérieur a été réduit de moitié entre 1982 et 1983, puis entre 1983 et 1984.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est vous qui êtes responsables de ce déficit !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Cette évolution se poursuit cette année, le déficit commercial devant s'établir à environ 15 milliards de francs seulement, soit un progrès de plus de 10 milliards de francs par rapport à l'année précédente.

Pour donner la juste mesure de cette évolution, je rappellerai que, depuis 1974, le commerce extérieur - et je me tourne vers l'opposition - n'a été excédentaire, et encore très faiblement, que deux fois, en 1975 et en 1978.

Le redressement de nos échanges est manifeste. Le solde excédentaire des échanges industriels, dont tout le monde devrait se rejouir car il s'agit de la France, a atteint 94 milliards de francs en 1984.

**M. Edmond Alphandéry.** Parlons de la dette extérieure !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** ... le solde agro-alimentaire atteignant le niveau record de 26 milliards de francs en 1984.

Plus important encore : la balance des transactions courantes connaît, elle aussi, une évolution positive puisqu'elle devrait être excédentaire en 1985. A lui seul, l'excédent de la balance touristique devrait dépasser, cette année encore, 30 milliards de francs.

Ce redressement a plusieurs raisons : l'amélioration de la compétitivité de certains secteurs productifs ; la maîtrise de la demande intérieure enfin, l'existence d'un différentiel de croissance, faible, mais constant depuis trois ans.

Le retour à l'équilibre extérieur ne sera durable que si la modernisation de l'économie est résolument poursuivie. Là aussi, la continuité est le facteur essentiel de la réussite.

**M. Pascal Clément.** Ce n'est pas ce que vous disiez en 1981 !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** J'ai toujours dit cela.

La contrainte extérieure s'est donc quelque peu desserrée et le bon crédit de la France à l'étranger lui a permis, grâce à des négociations, que vous avez, monsieur le ministre, remarquablement bien menées, de réaménager une partie importante de la dette extérieure de la France à des conditions tout à fait favorables.

**M. Edmond Alphandéry.** Voilà le fond du problème ! Vous ne parlez pas beaucoup de la dette extérieure.

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Troisième constat extrêmement positif : l'amélioration de la situation des entreprises, elle aussi incontestable. Elle témoigne du succès d'une politique économique et est soulignée comme telle par les observateurs internationaux, et notamment par ceux de l'O.C.D.E.

Elle est le fruit d'une action globale de modernisation qui crée un environnement favorable à l'entreprise et au développement de l'initiative.

Quelle était la situation de départ ?

Le premier, puis le second choc pétrolier ont provoqué un profond bouleversement de la situation financière des entreprises françaises. Ils se sont traduits par l'érosion spectaculaire de leurs résultats, le poids croissant des charges financières, la baisse des investissements.

Hélas ! la gestion d'avant 1981 a fait supporter par les entreprises la charge principale de la crise, ce qu'expriment quelques chiffres significatifs tirés des comptes de la nation : le taux de marge des entreprises industrielles est passé de 29 p. 100 en 1974 (début du septennat précédent) à 19,5 p. 100 soit dix points de moins en sept ans.

Le taux de rentabilité financière s'est réduit de 14 p. 100 en 1974 à 9 p. 100 en 1980.

**M. Jean-Pierre Balligand.** M. Alphandéry rit jaune !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Les faiblesses de l'industrie française étaient alors, outre la vieillesse de l'appareil productif provoquée par le report des mutations nécessaires, la dégradation de leur situation financière, l'alourdissement des charges liées à l'endettement et la réduction de l'investissement.

**M. Raymond Douyère.** M. Alphandéry se tait !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Aujourd'hui, l'amélioration sensible des comptes des entreprises est une réalité, qu'exprime en particulier le redressement de leur taux de marge. Le taux d'autofinancement des entreprises privées - écoutez donc ce chiffre, monsieur Alphandéry, car il pourrait vous donner à méditer et vous inciter à une certaine humilité - s'est redressé, pour atteindre 71,3 p. 100 en 1984 ...

**M. Edmond Alphandéry.** Parce que vous avez bloqué les salaires !

**M. Pascal Clément.** C'est les travailleurs qui ont payé !

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vous va bien, messieurs de l'opposition !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** alors qu'il était en 1974, ne vous en déplaise, messieurs de l'opposition, de 45 p. 100 seulement. Les derniers indices disponibles témoignent de la reprise de l'investissement industriel - il faut s'en réjouir ensemble, je pense - qui marque ainsi un net renversement par rapport aux tendances observées au cours des années passées.

Certes, ce redressement est encore d'une ampleur limitée, mais il est réel. Selon les comptes de l'industrie publiés en juin dernier par l'I.N.S.E.E., l'investissement industriel a connu en 1984 une augmentation en volume de 7,2 p. 100 par rapport à 1983, succédant à des évolutions des années passées qui étaient négatives. Ces résultats sont d'abord imputables au secteur des biens intermédiaires, qui avait été particulièrement touché dans le passé, tandis que les biens d'équipement professionnel connaissent une évolution positive, même si elle est plus réduite.

Les prévisions associées à la loi de finances pour 1986 considèrent que « le redressement des comptes des entreprises et la perspective d'une augmentation de la demande créent les conditions d'une accélération de la reprise de l'investissement ».

La croissance attendue de l'investissement des entreprises devrait être de 1,8 p. 100 en 1985 et de 4 p. 100 en 1986 hypothèse dont je persiste d'ailleurs à penser qu'elle est sans doute un peu optimiste.

Le Gouvernement a su construire, avec pragmatisme et prudence, un cadre général favorable à l'entreprise par la baisse des taux d'intérêt, la désinflation, les mesures en faveur de la création d'entreprise et du développement économique, le renforcement de la concurrence, le développement de l'épargne.

Ce nouvel environnement, tout en prenant en considération les contraintes extérieures, très réelles, doit permettre à l'initiative des entreprises de se réaliser pleinement et de poursuivre la modernisation déjà engagée.

Désinflation, retour à l'équilibre extérieur, modernisation de l'appareil productif qui se traduit par une nette amélioration de la situation des entreprises : dans ces trois domaines, les actions engagées nécessitent une continuité et une fermeté de la démarche suivie. Il faut tenir le cap.

C'est le seul vrai moyen de lutter contre le chômage !

Il est clair que, cette lutte contre le chômage est notre principale préoccupation et que, malgré la stabilisation relative que l'on peut observer depuis quelques mois, le chômage reste, hélas ! le point noir de notre situation économique.

**M. Francisque Perrut.** Ah ! Vous le reconnaissez quand même !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** J'ai l'habitude d'être objectif, pour les résultats positifs comme pour les problèmes.

Le chômage, sans doute, atteint actuellement un palier en France, mais ce palier se situe à un niveau qui n'est pas acceptable : 2,3 millions de demandeurs d'emplois étaient inscrits à l'A.N.P.E. à la fin du mois d'août.

**M. Francisque Perrut.** Sans compter ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes !

**M. Pascal Clément.** Si vous êtes objectif, comptez les T.U.C. et les préretraités !

**M. Parfait Jans.** Et les jeunes !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Le chômage atteint plus sévèrement les jeunes, plus sévèrement ceux qui sont dépourvus de diplômes, plus sévèrement ceux qui sont dans des régions de « mono-industrie ancienne ». Et le chômage est parfois si long qu'il peut conduire à une véritable exclusion sociale.

Il est donc essentiel de le faire reculer. Gardons-nous dans ce domaine des marchands d'illusions et ayons toujours présent à l'esprit l'ampleur et la difficulté du problème auquel sont confrontés l'ensemble des pays européens.

Le commissariat général du Plan, dans un rapport récent et extrêmement intéressant intitulé « Faire gagner la France », a mis en évidence les difficultés de la lutte contre le chômage. Pour en revenir en l'an 2000 au niveau du chômage de 1973, il faudrait, selon un scénario très favorable, créer 230 000 à 250 000 emplois par an. Or chacun ici sait bien que, lors des « trente glorieuses », les créations d'emplois se sont élevées à 90 000 seulement par an, en moyenne, entre 1949 et 1974, et

que le maximum atteint a été de 160 000 par an pendant la période de quinze années allant de 1959 à 1974. Dans les années les plus favorables, nous avons 160 000 créations d'emplois par an, quand la croissance était forte, et il nous faudrait, pour réduire le chômage à son niveau d'il y a douze ans, créer 250 000 emplois par an.

**M. Parfait Jans.** Vous en supprimez !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** On mesure là l'ampleur de la difficulté et il est honnête de le reconnaître, au-delà des polémiques politiciennes sur cette grave question, qui concerne toute la France et qui préoccupe l'Assemblée nationale (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Pascal Clément.** C'est très bien, mais il fallait le dire plus tôt !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** L'effort à entreprendre est donc immense. La montée du chômage n'est pas inéluctable, mais la modernisation et la réorganisation du travail susceptibles de diminuer le chômage supposent une adaptation considérable. L'effort, justement réparti, doit être tenace.

Pour créer des emplois, chacun doit participer à la lutte contre l'inflation, c'est le point de passage obligé. Chacun doit aussi demeurer solidaire. C'est la politique que nous avons menée depuis cinq ans. De ce point de vue, je le dis clairement, le traitement social du chômage est une nécessité absolue.

Il vaut mieux un jeune en formation ou à l'école qu'un jeune sans travail. Et c'est une erreur trop répandue que d'envisager cette action sociale uniquement sous un angle passif. Le traitement social du chômage n'est pas dissociable de la modernisation il constitue l'un de ses volets essentiels. Il est donc indispensable de former toujours et encore les hommes et d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes.

A cet effet, le budget de 1986 est particulièrement éloquent, puisque les crédits de la formation professionnelle augmenteront de 16,3 p. 100 l'an prochain et que 120 000 postes de travaux d'utilité collective s'ajouteront aux 100 000 places créées en application du plan de septembre 1984.

Face au chômage et parfois à l'exclusion des jeunes, il faut aider à leur insertion, il faut assurer leur formation. C'est un appel solennel qu'il convient de lancer à toutes les parties prenantes : pouvoirs publics, entreprises, enseignants, parents et jeunes eux-mêmes, pour que les formations en alternance connaissent un meilleur succès et répondent enfin aux nécessités de l'heure.

Le Gouvernement est-il bien assuré que les entreprises et les organisations syndicales ont, avec lui, fait tout ce qui est nécessaire pour que l'organisation du temps de travail, pour que le travail à temps partiel, pour que l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements puissent concourir à lutter contre le chômage ?

L'offensive, monsieur le ministre, doit être sans cesse reprise dans ces domaines. Chacun sait bien que l'essentiel de la solution ne peut venir que d'une diminution de l'inflation, permettant une augmentation de notre croissance, et qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine. Cette tâche est aujourd'hui bien commencée, elle doit être poursuivie.

Tel est donc, mes chers collègues, le bilan d'ensemble tout à fait positif d'une politique économique de gauche. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

**M. Edmond Alphandéry.** C'est vous qui le dites !

**M. Pascal Clément.** Les communistes ne sont pas d'accord !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Mais je ne dissimule pas pour autant les difficultés qu'il nous faut encore affronter. Je viens d'évoquer la plus grave d'entre elles : le chômage. Je crois qu'il faut avoir également conscience de la fragilité du redressement actuel des comptes sociaux et qu'il faudra faire preuve dans ce domaine de plus d'imagination encore. Notre système de protection sociale reste le principal vecteur de l'exercice de la solidarité. Toute dérive incontrôlée des dépenses peut provoquer la ruine du système ; toute remise en question de la solidarité est inacceptable. L'action que vous avez menée, monsieur le ministre, lorsque vous aviez la charge de ce secteur, et qui est aujourd'hui pour-

suivie avec constance, a permis — et il faut vous en féliciter — de maîtriser l'évolution des dépenses. Il faut prolonger et accentuer encore ces efforts que vous avez initiés et qui sont aujourd'hui couronnés de succès.

**M. Francisque Perrut.** Regardez ce qui se passe dans les hôpitaux !

**M. Parfait Jans.** Veuton la sécurité sociale à deux vitesses ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Pas du tout ! Nous sommes tout à fait hostiles à la sécurité sociale à deux vitesses. Je vais y revenir.

Il faut aussi rechercher des solutions nouvelles, les véritables réformes étant celles qui modifient voilà le vrai problème, sur lequel nous devrions tous être d'accord — de façon progressive les comportements. Pour cela, il faut mettre en place un système plus imaginatif, qui tourne le dos, grâce à la responsabilisation de l'ensemble des assurés sociaux et des partenaires économiques, à une sécurité sociale à deux vitesses, que nous récusons dans tous ses principes et que jamais un gouvernement de gauche et une majorité de gauche n'accepteront de mettre en œuvre dans notre pays.

**M. Parfait Jans.** Elle s'applique déjà !

**M. Edmond Alphandéry.** M. Jans a raison !

**M. Parfait Jans.** On refuse une chaise roulante aux handicapés !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Le second point sur lequel nous devons faire porter notre effort est la limitation des déficits publics. Aujourd'hui, le besoin de financement des administrations est contenu. En 1984, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, il est revenu à 2,8 p. 100 contre 3,1 p. 100 l'année précédente. Les comptes des entreprises publiques, à l'exception de Renault et de la sidérurgie, se sont redressés. En 1984, le bénéfice net consolidé des six groupes industriels nationalisés en 1982 a atteint 4 milliards de francs.

Ces résultats sont encourageants. Mais, il faut aller plus loin, notamment s'attacher à réduire le déficit du budget de l'Etat tout en stabilisant le montant des prélèvements obligatoires.

Je crois qu'il nous faut mettre en garde ceux qui pourraient penser que la poursuite de l'assainissement de l'économie n'est plus aujourd'hui une nécessité absolue. Il serait également suicidaire de céder à la tentation d'une relance, même de faible ampleur (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

**M. Pascal Clément.** Tiens !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Le grand mérite du projet de budget, dont nous entamons aujourd'hui la discussion, est de maintenir le cap. C'est de la continuité de cette politique que dépend l'avenir de notre économie. Et je crois, très sincèrement, que seule la gauche est capable de mettre en œuvre cette politique d'assainissement.

**M. René André.** Allons ! Allons !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Face au succès de la politique économique du Gouvernement, soutenu par la majorité socialiste, l'opposition multiplie les propositions irresponsables et à géométrie variable.

**M. Francisque Perrut.** Oh !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vais maintenant examiner le programme de nos collègues de l'opposition...

**M. Edmond Alphandéry.** Il n'a pas été publié !

**M. René André.** Parlez-nous plutôt des programmes de la gauche !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ...et leurs propositions en matière budgétaire, financière et économique.

**M. Pascal Clément.** Où les avez-vous vues ? Dans *Le Canard Enchaîné* ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Si l'on prend le temps d'examiner le programme ou plutôt les programmes — car il n'y a que l'embarras du choix — de l'opposition...

**M. Edmond Alphandéry.** Ils n'ont pas été publiés !

**M. René André.** Parlez nous plutôt du programme de la gauche !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** On est stupéfait de constater leur caractère surréaliste, pour reprendre une expression chère à notre regretté collègue, Jacques Marette.

Ainsi, celui qui est présenté parfois comme le principal conseiller économique du président du R.P.R. n'hésite-t-il pas à affirmer que l'objectif est de réduire, dès 1987, les impôts de 40 milliards de francs : la moitié en faveur des ménages, l'autre moitié en faveur des entreprises.

**M. Edmond Alphandéry.** On le fera !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur Alphandéry, vous venez de prendre un engagement formel en déclarant : « On le fera ». C'est très intéressant. Nous allons examiner comment vous projetez de le faire et nous allons démontrer l'absurdité totale de vos propositions (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Pascal Clément.** Si on tient nos promesses comme vous avez tenu les vôtres de 1981, nous ne sommes pas inquiets ! Nous partons tranquilles (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

Enfin, messieurs, vous avez mauvaise mémoire !

**M. le président.** Monsieur Clément, seul monsieur le rapporteur général a la parole.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ces mesures devraient être financées par des recettes supplémentaires. Une somme de 10 milliards de francs proviendrait des « premières » dénationalisations et 30 milliards de francs seraient pris sur les trois grands chapitres suivants : frais de personnel pour 5 milliards de francs ; aides aux entreprises pour 20 milliards de francs ; le reste du financement provenant de divers postes comprenant les frais de fonctionnement et les grands travaux (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

Ce chiffre de 40 milliards de francs, devenu en quelque sorte mythique, est repris à nouveau dans une récente interview du président du R.P.R. lui-même, qui fixe à ce niveau la diminution des dépenses publiques, sans indiquer évidemment, car c'est impossible, le mode de financement de ce projet.

**M. Pascal Clément.** Cela me rappelle le programme commun !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Nous en venons à vous, monsieur Clément. Tout doucement, l'étau va se resserer sur votre pseudo-raisonnement.

J'observe qu'au même moment, les experts de Raymond Barre critiquent le budget de 1986, en estimant que les dépenses d'intervention, les dotations en capital aux entreprises publiques et les dépenses de fonctionnement y sont sous-estimées.

Comment, dans ces conditions, faire des économies supplémentaires à hauteur de 40 milliards de francs ?

De tels propos, émanant d'hommes politiques qui revendiquent le privilège et l'exclusivité de la compétence, me paraissent singulièrement légers et, je le dis clairement, irresponsables (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. René André.** En matière d'irresponsabilité, vous êtes un connaisseur !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Alors que chacun a bien conscience que la marge de manœuvre dont nous disposons est particulièrement étroite - ce que reconnaissent d'ailleurs d'autres représentants de l'opposition - peut-on sérieusement avancer de telles propositions que l'on sait, par avance, impossibles à réaliser ?

**M. Françoise Perrut.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Les tenants du « moins d'Etat » sont aussi ceux du « parler faux ».

Propos irréalistes, mais surtout contradictoires. Ainsi, pour ce qui est des nationalisations, notre collègue Michel Noir, député R.P.R. du Rhône et chargé de l'industrie dans ce

parti, a proposé, il y a quelques temps, la dénationalisation de la régie Renault, nationalisée en 1946 par le général de Gaulle !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Éh oui !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Cette intervention de M. Noir est, elle aussi, d'une certaine manière « surréaliste ». Elle a d'ailleurs conduit son collègue du Rhône, ancien Premier ministre, à lui faire une réponse que le pré-fère ne pas rappeler ici.

**M. Pascal Clément.** Ha, ha !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Il y a donc plus que des nuances entre les positions du R.P.R. et celles de ses « collègues-concurrents » de l'opposition.

**M. Edmond Alphandéry.** Pas du tout !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Cela ne peut que laisser perplexe quant aux perspectives de « cohabitation » entre eux (*Sourires*). Le R.P.R., lui-même, a énoncé depuis trois ans des propositions singulièrement différentes, puisqu'il a même envisagé un moment de dénationaliser - restons bien assis sur nos sièges - certaines entreprises publiques, telle la S.N.C.F.

**M. Edmond Alphandéry.** Cela se fait au Japon !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Le Japon ne peut être un modèle ni culturel ni économique pour la France.

Je ne voudrais pas prolonger plus longtemps ces considérations, mais je tiens simplement à constater que l'on ne trouve pas de meilleures critiques du programme R.P.R., que celles qui figurent sous la plume de M. Raymond Barre.

**M. Edmond Alphandéry.** Ce n'est pas vrai !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vous demande, mes chers collègues, la permission de citer ce dernier (*Très bien ! sur les bancs des socialistes*). J'espère, messieurs de l'opposition, que cela n'engendrera pas des interruptions de votre part.

M. Raymond Barre a admis qu'il convenait « de ne pas faire croire que nos problèmes économiques seront résolus par un mélange de dévaluations sauvages, de baisse spectaculaire des impôts et de libéralisation brutale tous azimuts ».

**M. Edmond Alphandéry.** Bien sûr !

**M. Pascal Clément.** Il a raison !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Sur ce point, je partage pleinement son analyse (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française*).

**M. Pascal Clément.** Vous voilà barriste !

**M. Dominique Frelaut.** C'est la cohabitation !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce n'est pas le cas de tous ceux qui, peu ou prou, le soutiennent. En effet, même si à l'U.D.F., on déclarait, récemment, ne pas vouloir être prisonnier du dilemme « réduction des effectifs-allègements fiscaux », on n'en promettrait pas moins un nouvel écartement de la taxe professionnelle, un plafonnement à 50 p. 100 du taux moyen d'imposition des revenus, et la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. Le tout accompagné d'une diminution de deux points des cotisations familiales.

**M. Jean-Jacques Benettièrre.** On rase gratis !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Mais aucune précision n'est apportée quant aux économies budgétaires considérables qu'il faudra réaliser en contrepartie, et ce d'autant plus qu'on promet au même moment une réduction du déficit budgétaire. Nous nageons en pleine contradiction.

Lorsqu'on fait de telles promesses, lorsqu'on accumule autant d'illusions, on ne peut revendiquer une quelconque crédibilité économique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).



Certes, on ajoute que la libération totale et immédiate du contrôle des prix, la levée du contrôle des changes, la suppression de l'autorisation de licenciement et celle des seuils fiscaux et sociaux provoqueraient je ne sais quel sursaut qui porterait la croissance à plus de 3 p. 100 par an. On précise enfin que l'on financera ce programme miraculeux en dénationalisant. Dès qu'il y a un problème de financement, on dénationalise. Ce n'est pas la définition d'une véritable politique économique !

A court d'idées, en panne d'analyses, l'opposition a cédé à la mode en donnant un nouvel habillage au libéralisme sauvage voué à l'échec. En promettant de défendre tout ce qu'elle a fait pendant vingt-trois ans, l'opposition fait preuve d'un surprenant dogmatisme et d'un penchant redoutable pour l'amnésie politique.

**M. Pascal Clément.** Dans votre bouche, cela fait rire !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Un seul exemple, et vous allez rire jaune, M. Clément, entre janvier 1977 et juin 1981, période que vous souhaitez nous présenter comme une époque de liberté des prix, il y a eu 466 arrêtés relatifs aux prix, soit 100 de plus que ceux que nous avons pris depuis 1981, c'est-à-dire en cinq ans.

C'est le Gouvernement de gauche, et non vous, qui a assumé le fonctionnement de l'économie en décloisonnant notre système financier.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... en y introduisant des techniques nouvelles, en développant la concurrence entre établissements bancaires.

Qui ne se souvient des discours de ceux qui prétendaient que la nationalisation du système bancaire conduirait inexorablement à la sclérose et au déclin de l'activité internationale des banques françaises ? Il n'est pas de jour qui passe qui ne nous apporte la preuve du contraire !

On prétend aussi rendre à l'Etat son rôle premier, en quelque sorte le remettre à sa place. On explique la montée des prélèvements obligatoires, qui sont passés de 35,7 p. 100 du P.I.B. en 1973 à 42,5 p. 100 en 1980, par l'omniprésence de l'Etat. S'agit-il d'ignorance, de carence dans l'analyse ou d'une volonté délibérée de travestir la réalité ?

Revenons un instant à cette réalité. Si l'on considère les prélèvements obligatoires consolidés, c'est-à-dire après annulation des mouvements internes aux administrations, et si l'on exclut les opérations de redistribution, on peut déterminer ce que, schématiquement, j'appellerai le coût de l'Etat. Or que constate-t-on sur une longue période ? Une grande stabilité du taux des prélèvements : ceux-ci ont représenté 13,7 p. 100 du P.I.B. en 1974, 15 p. 100 en 1980 et 12,8 p. 100 en 1985.

Autant dire que la réduction massive et durable des prélèvements obligatoires, ce n'est pas en réduisant le coût de fonctionnement de l'Etat qu'on dit tentaculaire qu'on l'obtiendra, mais... et voilà votre problème : c'est en réduisant le niveau de la protection sociale.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est ce que vous avez fait depuis cinq ans !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je comprends que cette réalité soit gênante...

**M. Edmond Alphandéry.** Non !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ...et que l'on préfère passer sous silence les conséquences réelles, profondes, de vos choix sur la protection sociale des Français. Car là est le seul problème véritable, que vous n'osez pas aborder de front. Vous n'osez pas nous dire ce que vous voulez faire, si par malheur vous parveniez au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Nous aborderons ce problème de front !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Revenons au slogan « moins d'Etat » et arrêtons-nous un moment sur le problème ainsi soulevé de façon trop sommaire.

Peut-on à la fois critiquer le « trop Etat » et protester vigoureusement lorsque le budget fait apparaître une diminution des dépenses d'intervention, comme c'est le cas en

1986 ? Peut-on promettre moins d'Etat et critiquer en même temps l'insuffisance des effectifs dans la police, dans l'armée ou dans l'enseignement ?

**M. René Drouin et M. Raoul Bayou.** Très juste !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Plus cohérente et ce n'est pas difficile : la gauche a préféré des actions concrètes aux discours. Engagée depuis plusieurs années, la maîtrise des dépenses publiques commence à porter ses fruits. Sait-on qu'en 1986, et ce pour la quatrième année consécutive, les dépenses publiques hors dette progresseront moins vite que le produit intérieur brut ?

**M. Parfait Jans.** Bien évidemment, puisque la dette augmente !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Il faut avoir conscience de l'effort que cela représente tant est grande l'inertie des masses budgétaires. Faut-il rappeler qu'à elles seules les dépenses de rémunérations et de pensions représentent près de 36 p. 100 des dépenses du budget général de l'Etat ?

Toute évolution ne peut être, dans ce domaine, que très progressive. Il y faut de la constance et de la fermeté. La politique budgétaire actuelle en est le meilleur exemple.

Le budget de 1986 témoigne de ce souci de rigueur, de sélectivité, d'efficacité.

C'est en ayant présent à l'esprit ce contexte économique et politique qu'il faut examiner le projet de loi de finances pour 1986.

J'éviterai de citer trop de chiffres, me permettant pour le détail de vous renvoyer à mon rapport écrit. Toutefois, qu'il me soit permis de retracer rapidement l'évolution des recettes.

Le budget de 1985 était profondément marqué par la baisse des prélèvements obligatoires. N'en déplaise à certains, l'objectif alors fixé a été réalisé à 80 p. 100 et la baisse des prélèvements obligatoires doit se poursuivre en 1986. L'allègement de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu devrait y contribuer, les recettes fiscales brutes globales ne progressant que de 5,4 p. 100 pour atteindre 1 062 milliards de francs.

Je ne donnerai pas ici le détail des dispositions fiscales du projet de budget pour 1986. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de ce débat. Cependant, j'ai entendu, ici et là, s'exprimer des regrets, voire des critiques, sur l'absence de réformes nouvelles de la fiscalité.

Je crois opportun de rappeler ici quelques principes qui me paraissent essentiels et de dresser les grandes lignes du bilan fiscal de la présente législature.

En tout premier lieu, j'observe que dans la détermination des mesures fiscales, le Gouvernement et sa majorité ont eu le souci constant d'une démarche progressive et pragmatique.

Je n'ignore pas qu'au début de notre action, de nombreux esprits songeaient à une réforme fiscale d'ensemble. Ils parlaient d'un constat exact : la fiscalité léguée par les gouvernements précédents était marquée par trop d'incohérences, trop d'injustices, trop d'inégalités. Ils en tiraient une conséquence beaucoup plus discutable, manifestant d'une certaine manière leur préférence pour la politique de la table rase.

Intellectuellement séduisant par sa simplicité et sa radicalité, ce parti-pris négligeait deux principes dont la pratique de quatre années de Gouvernement confirme la force : d'abord, la stabilité de la règle fiscale est nécessaire pour la clarté des décisions économiques ; ensuite, un bon impôt est un vieil impôt, ou plus précisément un impôt dont les mécanismes sont bien perçus et acceptés par l'opinion publique.

L'expérience de quatre années le démontre : dès lors que la volonté politique existe, on fait bien plus sûrement évoluer la fiscalité en procédant par adaptations successives, par petites touches, qu'en imposant aux contribuables une réforme dont la netteté peut *a priori* faire illusion mais qui suscite, par sa brutalité même, des réactions négatives, y compris parfois chez ceux qui en bénéficieraient objectivement.

Oui, le bilan fiscal de la législature est considérable.

**M. Edmond Alphandéry.** Il n'est pas fameux !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Il illustre dans un domaine particulièrement sensible le double souci du Gouvernement et de sa majorité d'une fiscalité plus juste et d'une fiscalité davantage marquée par les exigences de la solidarité.

**M. Parfait Jans.** Parlez-nous de l'impôt sur les sociétés !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce choix est particulièrement net dans les aménagements successifs de l'impôt sur le revenu.

**M. Parfait Jans.** Parlez-nous du *carry back* !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je crois, mon cher collègue, que le groupe communiste a voté ces aménagements.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Le groupe communiste le regrette !

**M. Parfait Jans.** Nous les avons remis en cause après !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce choix, disais-je, est particulièrement net dans les aménagements successifs de l'impôt sur le revenu, de loin le plus significatif aux yeux de l'opinion, pour l'appréciation d'une politique fiscale.

Un traitement juste de la fiscalité des revenus, cela veut dire d'abord la clarté dans la détermination de l'effort fiscal demandé à tous. C'est pourquoi le Gouvernement a tenu, depuis 1981, à proposer au Parlement la réactualisation des tranches du barème — c'est encore le cas en 1986 — en fonction de l'inflation constatée.

Ainsi a été évitée une aggravation insidieuse de la pression fiscale sur des revenus dont l'augmentation serait purement nominale : les majorations successives ont, pour leur part, défini ce qui était plus spécialement demandé aux plus riches au titre de la solidarité. Nous avons ainsi évité les « manipulations successives et inégalitaires » du barème dont mon prédécesseur, M. Fernand Cart, déplorait, en 1980, l'utilisation par le Gouvernement de M. Barre.

Un traitement juste, c'est encore la détermination à un niveau équitable de la contribution demandée aux plus riches. Ainsi a été rétablie la tranche à 65 p. 100 dans le barème de l'impôt sur le revenu, simple et nécessaire retour à la situation antérieure à la venue aux affaires de M. Giscard d'Estaing.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Il ne faut pas se vanter d'une erreur !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Un traitement juste, c'est encore le développement des centres et des associations de gestion agréés.

**M. Pascal Clément.** On ne vous avait pas attendu pour cela !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Les commerçants, les artisans, les professions libérales ont manifesté très largement le désir de sortir de l'ère du soupçon. L'utilisation ample et franche des organismes de gestion donne de meilleures garanties pour la perception correcte des revenus des travailleurs indépendants.

**M. Pascal Clément.** Cela date d'il y a dix ans !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Elle permet de progresser vers l'égalité effective de traitement entre tous les contribuables.

Enfin, nous avons montré notre souci de justice en proposant de limiter l'incidence du plafonnement du quotient familial et en transformant les déductions du revenu imposable en réductions d'impôt. Ces mécanismes, tout le monde le reconnaît, procuraient sous leur forme première un avantage d'autant plus important que le revenu augmentait. Il était juste de mettre un terme à une situation anormale ; nous l'avons fait.

Que n'avons-nous pas entendu à propos du plafonnement du quotient familial ! A en croire nos critiques, cette mesure de simple justice allait bouleverser la fiscalité des familles et avoir des effets dévastateurs sur la natalité. Rien que cela ! Or elle touche moins de 180 000 familles sur les 15 millions de contribuables imposés à l'impôt sur le revenu, et nous

avons tenu, alors que la loi votée en 1981 n'y obligeait pas, à augmenter, chaque année, le plafond comme la hausse des prix.

Le souci de justice fiscale a son complément naturel dans la mise en pratique de la solidarité par l'impôt. C'est ce principe qui a inspiré les mesures prises en faveur du rattachement au foyer fiscal des enfants majeurs ou l'élargissement de la déduction pour frais de garde des jeunes enfants.

C'est encore le souci constant de la solidarité qui justifie la mesure à la fois concrète et symbolique, prise dès le début de la législature, en faveur des travailleurs salariés rémunérés aux alentours du S.M.I.C. Si la structure du barème de l'impôt aboutit, dans la plupart des cas, à faire échapper à l'impôt sur le revenu les couples dont les ressources ne dépassent pas le S.M.I.C., il n'en va pas de même pour les travailleurs célibataires, veufs ou divorcés, qui connaissent pourtant des difficultés concrètes de vie rendant la perception d'un impôt sur leur revenu difficilement acceptable en équité.

L'institution de la décote, à mon initiative, a permis de supprimer ou d'alléger l'imposition sur les revenus des personnes dont la rémunération n'excède pas 130 p. 100 du S.M.I.C.

Faut-il aller plus loin, cependant, dans l'aménagement de l'imposition sur les revenus en faveur des bas salaires et, plus généralement, des revenus les moins élevés, quelle qu'en soit la nature ? La question mérite d'être posée mais la réponse doit être à la fois nuancée et prudente.

D'abord, nous savons tous qu'il est des catégories de revenus dont l'appréciation fiscale ne correspond pas nécessairement à la réalité concrète.

Ensuite, réserve faite naturellement des situations les plus dramatiques, on peut se demander s'il est vraiment souhaitable d'exonérer totalement des catégories importantes de contribuables d'un impôt dont la force symbolique est évidente et qui représente, aux yeux de tous les Français, leur contribution majeure au budget de l'Etat, et par là même au développement de la nation.

**M. Parfait Jans.** C'est la remise en cause des acquis de 1981 !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je ne fais que citer une étude.

Nous avons tous en mémoire l'étude de l'I.N.S.E.E. dans laquelle M. Antoine Courière mettait en parallèle les structures de l'impôt sur le revenu en France et dans les principaux pays étrangers de niveau comparable.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bon article !

**M. Parfait Jans.** M. Alphandéry approuve, évidemment !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce travail montre d'une façon tout à fait éclairante que la progressivité de l'impôt sur le revenu est en France très forte...

**M. Edmond Alphandéry.** Voilà !

**M. Christian Pierret, rapporteur général...** et que les titulaires de revenus faibles ou moyens contribuent moins qu'à l'étranger au produit de cet impôt.

**M. Edmond Alphandéry.** Vous avez accéléré cette progressivité !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Faut-il pour autant revoir complètement la structure de l'impôt sur le revenu ? Certains, dans l'opposition ne reculent pas devant une telle idée. Ils proposent, soit une limitation du taux moyen d'imposition, soit un plafonnement des tranches d'impôt, de manière que le taux marginal d'imposition ne dépasse pas 50 p. 100. Ils n'ont pas honte de proposer cette mesure, dont je pense qu'elle est très mauvaise.

**M. Edmond Alphandéry.** Je vous en prie ! Gardez vos réflexions pour vous ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*).

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ils commettent, pour des raisons évidemment tout à fait différentes, une erreur symétrique de celle que je dénonçais à l'instant. S'il

n'est pas bon de développer chez un grand nombre de nos compatriotes une mentalité d'assistés en les exonérant de toute contribution concrète au financement des besoins de la nation, il n'est pas davantage convenable de laisser se développer l'idée selon laquelle la fiscalité française sur les hauts revenus serait une fiscalité de spoliation.

Nous n'acceptons pas cette idée (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes*).

**M. Parfait Jans.** On est loin d'une spoliation !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** J'estime pour ma part que le point d'équilibre retenu par le Gouvernement à travers l'ensemble des mesures fiscales par lesquelles il a déterminé le niveau d'imposition des revenus est le meilleur possible compte tenu, évidemment, de la situation française et internationale.

Notre deuxième grande œuvre fiscale de la législature aura été l'aménagement de l'imposition du patrimoine. Je crois que l'histoire nous reconnaîtra le mérite d'avoir, sur ce point aussi, franchi le pas, même si, en ce qui concerne l'impôt sur les grandes fortunes par exemple, des adaptations et des réflexions complémentaires sont de toute évidence indispensables.

**M. Parfait Jans.** Lesquelles ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Les corrections nécessaires ne pourront être entreprises que sur une longue période. Il faut, en effet, laisser « vieillir » l'impôt sur les grandes fortunes pour qu'il s'intègre mieux dans le paysage fiscal français.

**M. Edmond Alphandéry.** Vous attendez qu'il y ait plus de richesses ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** C'est d'ailleurs sans bouleversement inutile que la majorité a aménagé dans le sens d'une plus grande justice la fiscalité des successions.

Nous n'ignorons pas, en nous aventurant sur ce terrain, les risques de l'entreprise. Nous avions teus en mémoire l'expérience sans doute vécue par M. Couve de Murville lorsque, Premier ministre du général de Gaulle, il avait proposé, à l'automne 1968, une réforme très large de la fiscalité des successions. Notre propre expérience nous permet de mesurer à quel point, en présentant ses propositions, il avait fait preuve de courage et de lucidité.

Pour notre part, peut-être à cause de l'effet de focalisation créé par l'institution de l'I.G.F., nous n'avons pas affronté une opposition aussi manifeste lorsque nous avons réformé le droit des successions. Nous en avons aménagé le barème dans le sens d'une plus juste progressivité des tranches, allégeant les petites successions et taxant davantage les successions très importantes.

**M. Jean-Pierre Bailigand.** Et cela, messieurs de l'opposition, vous ne l'avez pas fait !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Nous, nous l'avons fait.

A mon initiative, dès le début de la présente législature y a été mise en place une réforme de la fiscalité des donations-partages. Tout en maintenant intacte la libre disposition des patrimoines en faveur des enfants et sans conduire à une ponction fiscale excessive, cette réforme a permis de mettre un terme à des pratiques d'évasion fiscale, certes légales, mais profondément déplorables au regard de l'équité.

Enfin, le panorama des mesures fiscales prises depuis 1981 ne serait pas complet si je n'abordais la fiscalité locale. C'est dans ce domaine que, voulant affirmer le changement, nous nous sommes heurtés à l'épreuve des faits, c'est vrai. Il est certain que nous pensions, en 1981, à une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Nous en reconnaissons tous les archaïsmes et toutes les injustices, d'autant plus significatives qu'elles frappent l'ensemble des contribuables. Les critiques que l'on peut adresser à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle ne sont certes pas les mêmes : le fait est, pourtant, que ces deux taxes suscitent parmi ceux qui les payent un égal mécontentement.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, nous avons constaté qu'une réforme trop ample de cet impôt, partant notamment de l'idée d'un lien plus grand entre niveau de

revenu et niveau de la pression fiscale, était à la fois intellectuellement séduisante et en pratique difficile, voire impossible, à appliquer. Toutes les études qui ont été menées à la demande du Parlement sur ce sujet montrent en effet que la complexité des situations locales au regard de la taxe d'habitation est telle qu'une mesure de réforme intégrant le « facteur revenu » engendrerait des injustices et des disparités de traitement d'une égale ampleur à celles du système actuel, et aussi peu fondées.

Dans ces conditions, nous avons choisi de marquer notre solidarité envers les contribuables les plus pauvres. Dans un premier temps, par la loi de finances rectificative de juin 1982, nous avons décidé l'exonération de taxe d'habitation au bénéfice des contribuables âgés de plus de soixante ans non passibles de l'impôt sur le revenu. Nous venons de décider, en juillet dernier, d'alléger, au bénéfice des contribuables qui ne paient ni l'impôt sur le revenu ni l'impôt sur les grandes fortunes, les cotisations de taxe d'habitation du quart de leur montant au-delà de 1 000 francs.

**M. Parfait Jans.** Quel est le coût de cette mesure ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Il figure dans mon rapport écrit.

**M. Dominique Frelaut.** Il est supporté par les communes !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Pour la taxe professionnelle, objet de tant de débats, le Gouvernement est allé directement à l'essentiel des difficultés. Comme le rappelait en son temps M. le Président de la République, la législation applicable à la taxe professionnelle contient d'innombrables aberrations génératrices d'iniquités, au point que l'on peut se demander si la meilleure solution ne serait pas de faire place nette et de la supprimer.

Certains, dans l'opposition, font cette proposition. Ils oublient bien vite qu'ils sont, hélas ! les premiers responsables de cette situation. Si, aujourd'hui, la taxe professionnelle est ce qu'elle est, c'est parce qu'en 1975, cédant aux pressions d'intérêts catégoriels, tout en se sachant incapable de leur donner convenablement satisfaction, le gouvernement de M. Chirac s'est consciemment engagé sur la voie des faux équilibres et des compromis.

C'est pourquoi, à côté d'un certain nombre de réformes de détail, le Gouvernement a choisi la voie d'un allègement uniforme par l'abaissement de 10 p. 100 des cotisations et par l'abaissement du taux de plafonnement des cotisations par rapport à la valeur ajoutée.

L'ensemble de ces dispositions, au-delà des critiques rituelles, n'ont pas suscité d'opposition très forte, preuve que leur légitimité est largement admise. Nous ne prétendons cependant pas avoir réalisé tout ce qui aurait pu l'être dans le domaine de la fiscalité des successions, en particulier sans doute en raison des contraintes liées au développement de la crise économique. Nous avons pu noter que l'actuel droit fiscal des successions ne rendait pas très facile la transmission des entreprises et créait donc une situation dommageable à la continuité de l'effort de production et d'investissement dans de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Nous avons également aménagé le barème de la taxe sur la valeur ajoutée, et on l'oublie parfois. En abordant le problème de la T.V.A., nous étions armés d'un concept idéologique qui nous faisait voir dans cet impôt, comme dans tout impôt indirect, une source nécessaire d'injustices. La pratique nous a amenés à réviser cette opinion théorique. Il n'est pas vrai que l'impôt indirect soit nécessairement plus injuste que l'impôt direct. Ce qui est vrai en revanche, c'est qu'il convient de moduler la pression fiscale en fonction de l'utilité sociale des biens sur lesquels l'impôt indirect est perçu. C'est ce que nous avons fait, souvenez-vous en, en 1982.

**M. Edmond Alphandéry.** Très mauvais !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ainsi, nous avons institué, pour les produits de première nécessité, un taux super réduit en tenant compte de la distribution des consommations populaires et en appliquant le taux majoré aux hôtels de luxe.

**M. Edmond Alphandéry.** Très mauvais !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Pour apprécier pleinement la consistance de l'effort d'aménagement accompli par le Gouvernement dans le domaine de la fiscalité, il faut prendre en considération l'incidence de la limitation des prélèvements obligatoires sur la marge de manœuvre des pouvoirs publics. En décidant de mettre un frein à l'extension des recettes publiques, le Gouvernement s'est, par là même, obligé à considérer chaque aménagement de la fiscalité en étroite liaison avec les arbitrages généraux qu'il rendait pour la définition des grands équilibres et la mise au point des moyens économiques de sa politique. L'exercice était difficile. Qu'il me soit permis de penser que le résultat est bon.

C'est une politique inspirée par les mêmes principes qui a commandé l'évolution des dépenses.

En 1986, les dépenses nettes du budget général progresseront de 3,6 p. 100, le déficit étant à nouveau limité à 3 p. 100 du produit intérieur brut. Les critiques sur cette évolution n'ont pas manqué. Les uns y ont vu l'abandon de la modernisation au bénéfice d'un effort pour la sécurité ; d'autres ont dénoncé le désengagement de l'Etat dans le domaine social ; d'autres encore ont dénoncé l'électoratisme d'un budget piégé contenant des bombes à retardement.

Je répondrai point par point à ces trois critiques infondées. Avons-nous, avec le projet de budget pour 1986, abandonné la modernisation au profit de la sécurité ?

Il est vrai qu'en 1986 l'Etat consent un effort considérable en faveur de la sécurité : les dotations de la police progressent de 45 p. 100, le budget d'équipement de la justice augmente de 50 p. 100 en autorisations de programme et de près de 9 p. 100 en crédits de paiement, les crédits de la défense, enfin, progressent plus vite que l'ensemble des dépenses, assurant ainsi le strict respect de la loi de programmation militaire.

La modernisation serait-elle pour autant oubliée ? Répondre à cette question par l'affirmative, c'est procéder à une analyse trop sommaire de certaines évolutions.

Le projet de budget pour 1986 est en effet caractérisé par un élément essentiel, il tire parti des conséquences positives de la désinflation et du redressement des comptes des entreprises publiques.

C'est donc l'amélioration de la situation économique qui permet de modérer l'évolution de la charge de la dette grâce à la baisse des taux d'intérêt, de diminuer les dotations en capital aux entreprises publiques tout en les concentrant sur les secteurs qui restent en difficulté et, enfin, de réformer les procédures de bonification en en diminuant le coût pour le budget de l'Etat.

J'ai exposé en détail dans mon rapport écrit ce que l'on appelle la « débonification ». J'ajouterai simplement à l'intention de ceux qui parlent de « bombes à retardement » que la « débonification » n'a qu'un effet très limité en 1986 et que c'est seulement à partir de 1987 qu'elle permettra de réaliser des économies budgétaires très importantes.

Pour apprécier à sa juste valeur l'effort accompli dans ce budget en faveur de la modernisation économique et pour contrer l'argument que j'évoquais il y a un instant, il faut rappeler que la diminution des crédits de politique industrielle, souvent reprochée ces temps derniers au Gouvernement, s'applique à des crédits qui ont été multipliés par dix entre 1981 et 1984. Il faut ajouter que cette évolution n'a pas le même sens que l'amputation de 20 milliards de francs sur les aides accordées aux entreprises que ceux qui critiquent la politique actuelle se proposent d'imposer dès 1987.

**M. Guy Bâche.** Très bien !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Il faut également rappeler les efforts consentis en faveur de la formation et de la recherche.

En 1986, les budgets de l'éducation et de la formation professionnelle représenteront à eux seuls 20 p. 100 du total des dépenses de l'Etat, avec 208 milliards de francs et notamment la création de 3 300 emplois nouveaux. Les crédits du budget civil de la recherche progresseront de plus de 8 p. 100 et ce secteur bénéficiera d'un soutien particulier au cours des trois prochaines années en application du texte actuellement en cours d'examen devant le Parlement.

Quant à la modernisation sociale, elle ne peut se traduire pleinement dans les faits sans que soit appliqué au chômage un traitement spécifique qui reste indispensable au niveau

actuellement atteint et tant que les perspectives n'auront pas profondément changé. Or, la priorité reconnue à cette action se traduit très clairement en termes budgétaires puisque les crédits destinés à l'indemnisation du chômage et à la mise en œuvre des mécanismes de solidarité qui ont été institués s'élèveront à 48,5 milliards de francs l'an prochain. Cette somme ira en priorité à ceux dont la situation est la plus difficile, aux plus démunis.

**M. Jacques Roger-Machart.** Très bien !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Elle permettra en particulier d'augmenter de 50 p. 100 les allocations de solidarité versées aux allocataires en fin de droits. Mais l'action conduite pour l'emploi doit continuer à emprunter des voies multiples. La politique d'assainissement de l'économie française, qui tend à conforter le début de reprise économique que nous constatons en cet automne 1985, est l'une d'entre elles et elle sera poursuivie. Il en ira de même de l'effort réalisé en matière de formation.

Si l'on sait enfin que la modernisation c'est aussi l'amélioration de la situation des entreprises et la stabilité des règles fiscales et sociales, je ne vois pas que l'on puisse parler d'abandon de la politique de modernisation, bien au contraire.

Deuxième critique : il y aurait un désengagement de l'Etat en matière de protection sociale.

**M. Parfait Jans.** Il n'y a qu'à voir le budget de la santé !

**M. Françoise Perrut.** C'est vrai !

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Ici encore, la mise au point est simple. Elle tient en un chiffre essentiel : les dépenses de protection sociale financées sur le budget général - subventions et prise en charge de prestations - s'élèveront l'an prochain à 82,2 milliards de francs, compte tenu des mesures d'ordre structurel proposées pour 1986. Le niveau de l'effort reste donc très élevé, même s'il est inférieur d'environ 6 milliards à celui consenti en 1985.

Il est comparable à celui constaté en 1984. L'importance de la somme interdit en toute hypothèse de parler d'un désengagement. Aucune des mesures prises ne le permet. Chacune d'entre elles participe d'un effort de clarification des rôles respectifs de l'Etat et des organismes chargés de la protection sociale. Ce reproche est d'ailleurs surprenant de la part de ceux qui préconisent un désengagement de l'Etat tous azimuts !

Il demeure que le financement de la protection sociale est une question permanente en période de croissance lente - ayons le courage et l'humilité de reconnaître les faits - et que les perspectives d'évolution des régimes sociaux n'excluent pas à l'avenir les risques de tension pour leur financement.

La recherche de solutions doit à l'évidence dépasser le cadre du seul budget de l'Etat. Elle passe sans doute par une diversification des financements et l'on peut regretter à ce propos la suppression du 1 p. 100 social, dont il appartient en premier lieu aux partenaires sociaux d'explorer les possibilités.

Troisième critique, que j'ai du mal à comprendre : nous aurions construit un budget piégé marqué par l'électoratisme.

Sans doute veut-on vous reprocher, monsieur le ministre, de tenir les promesses du Gouvernement en allégeant d'environ 3 p. 100 l'impôt sur le revenu pour tous les contribuables. Mais que dire alors de ceux qui prétendent réduire les prélèvements obligatoires de quarante milliards de francs dès 1987 ?

A moins que ne soient considérés comme électoralistes la maîtrise des dépenses et un redéploiement très courageux des moyens permettant tout à la fois de maintenir les priorités et de contenir, sévèrement, le déficit du budget.

Que penser du sérieux de ceux qui proposent tout à la fois des coupes claires dans les dépenses, sans en préciser l'imputation - car ce n'est pas en supprimant l'administration des douanes comme le propose M. Juppé...

**M. Raymond Douyère.** Ne serait-ce pas plutôt M. Tranchant ?

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** ...ou certains organismes qualifiés de « parasites » que l'on atteindra l'objectif fixé - et de réduire simultanément le déficit budgétaire et la pression fiscale.

**M. Michel Noir.** M. Juppé n'a jamais dit ça !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vous renvoie à une interview publiée il y a quinze jours par le *Nouvel Observateur*.

C'est en ayant présents à l'esprit le contexte politique et économique ainsi que le caractère dérisoire des critiques formulées ici et là que la commission des finances a examiné le projet de loi de finances pour 1986. Elle n'y a apporté que fort peu de modifications. Elle a cependant estimé que le Gouvernement devrait, au sujet du prélèvement sur les entreprises pétrolières, compléter les informations qu'il avait fournies l'an dernier à notre assemblée.

C'est pourquoi elle a préféré, à l'article 7, adopter la nouvelle rédaction proposée par nos collègues communistes.

Le budget de 1986 a été conçu pour être exécuté par ceux qui l'ont élaboré (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes*).

La seule politique qui vaille est celle dont les premiers succès viennent aujourd'hui éclaircir l'horizon. Elle nécessite, pour réussir, rigueur et continuité (*Exclamations sur les bancs des communistes*).

La poursuite de cette politique de rigueur, de lutte contre l'inflation, de modernisation de l'appareil productif, de lutte pour l'emploi, est un impératif absolu. L'opinion publique en a de plus en plus conscience et accepte les efforts qu'il faut consentir car ils sont justement répartis.

C'est pour ces raisons que la commission des finances demande à l'Assemblée nationale d'adopter le projet de loi de finances pour 1986 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Pierre-Bernard Couaté.** Les électeurs vous désavoueraient en mars prochain !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ainsi que l'a très justement observé votre collègue M. Parfait Jans, la tradition est modifiée aujourd'hui puisque nous présentons la loi de finances pour 1986 en début de mandature.

J'espère que le débat qui suivra nous permettra d'entendre ceux qui n'auront pas pris plaisir à nous écouter.

De toute façon, je tiens à remercier M. Christian Pierret pour la qualité de son rapport qui fournit déjà bien des réponses aux critiques formulées contre ce projet de budget.

Je dois aussi exprimer mes remerciements à M. Christian Goux qui, au sein de la commission des finances, a conduit, avec autorité et compétence, des discussions moins passionnées que d'habitude, bien qu'il s'agisse du budget d'une année électorale.

Mesdames, messieurs les députés, la discussion budgétaire est l'occasion de dresser le bilan de notre économie et de faire le point pour savoir ce qui va et ce qui ne va pas.

Le 20 juillet 1984, lorsque mon prédécesseur, M. Jacques Delors, m'a transmis ses pouvoirs, il m'a confié, en substance : « Nous sommes au milieu du gué, mais allons approcher le rivage où la politique que nous avons conduite avec rigueur et courage va donner ses résultats. Mais attention, il ne faut pas dérapier, les résultats obtenus sont encore fragiles. Il ne faut donc pas changer de cap. »

Je lui avais répondu à peu près ceci : « Je mettrai mes pas dans les empreintes que tu auras laissées, et je poursuivrai cette politique avec la même détermination, avec pour seule volonté l'accélération que je crois nécessaire. » A cette époque, je pensais - et je persiste à penser - que tout l'avenir, celui de notre économie, et celui de notre industrie, serait fonction de l'inflation. Sur la lutte contre l'inflation et contre le chômage doit se jouer l'avenir.

Il convenait donc de poursuivre avec courage et fermeté, parfois dans un climat témoignant d'une certaine incompréhension, l'action pour la désinflation. Dans le même temps, ainsi que nous y avions invités M. Pierre Mauroy puis M. Laurent Fabius, il fallait poursuivre l'effort de modernisation des structures de notre pays.

La modernisation industrielle, déjà en bonne voie, continue.

Pour la modernisation sociale, nous avons fait beaucoup, au cours de cette législature, au niveau des textes. Il reste à traduire cette volonté de modernisation dans les rapports à l'intérieur des entreprises, des ateliers et des bureaux.

S'agissant de la modernisation financière qui ressortissait plus à ma compétence, nous avons mis les bouchées doubles. Il y avait beaucoup à faire, et depuis longtemps, bien avant 1981. Il était essentiel d'aller vite afin de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour créer les conditions d'une croissance durable, non inflationniste qui, avec l'aménagement du temps de travail, est l'un des moyens essentiels pour enrayer le chômage, puis le faire reculer durablement.

Mesdames, messieurs les députés, ce projet de budget est conforme à notre philosophie de l'économie. On peut en discuter ; je souhaiterais que là-dessus s'engage une discussion sérieuse. Plusieurs modèles nous sont proposés tant dans notre pays que dans le reste du monde.

En ce moment, le premier modèle perd quelque peu de son audience, c'est celui que j'appellerai le « libéralisme sauvage », où la main invisible du marché doit décider de tout, sans qu'aucune règle du jeu vienne ordonner la vie de l'économie.

Le modèle de « l'économie administrée » est appliqué dans certains pays communistes, où les résultats sont suffisamment médiocres pour que des responsables de ces pays s'interrogent et s'engagent dans la voie de réformes, afin de restaurer les mécanismes du marché, mesurer les coûts de production et tenir compte de l'efficacité de la main d'œuvre employée.

**M. René Rieubon.** En tout cas, il y a moins de chômage !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'approuve, mesdames, messieurs, cette volonté de réforme, dont j'ai pu observer les résultats en Hongrie et en Chine. Dans les années à venir d'autres réformes s'accompliront dans ces pays, j'en suis convaincu.

Mais l'économie administrée n'était pas simplement, d'ailleurs, le modèle utilisé dans les pays communistes. Dans notre économie, il y avait et il y a sans doute encore un peu, ici ou là, des « velléités » d'administration, pour ne pas dire plus : une sorte de technocratie, prenant appui sur un corps de fonctionnaires remarquables, irriguant secteur public et secteur privé, s'en remettait à l'Etat pour décider de tout.

Entre ces deux voies - ne rien demander à l'Etat, et lui demander tout, sous une forme ou une autre - il y a place, je crois, pour une économie de liberté et de solidarité laissant le marché jouer pleinement son rôle et permettant tout de même à l'Etat, agissant sous le contrôle du Parlement, de fixer les grandes orientations dans des secteurs essentiels pour l'avenir : cela a été le cas pour la recherche, certaines branches du secteur industriel, cela doit être le cas pour la solidarité sociale entre les Français - ce problème très important a déjà été abordé précédemment.

L'Etat ne peut pas tout faire, mais il doit définir des règles du jeu. Telle est la philosophie économique qui nous anime. Mais un budget exprime aussi une volonté politique.

Notre volonté c'est d'abord d'accélérer la reprise de notre économie pour enrayer le chômage. C'est pourquoi ce projet de budget, qui se veut économe de l'argent public, a fixé aussi des priorités, pour le long terme - la recherche et la formation - et pour l'immédiat : la sécurité intérieure et extérieure de la France.

Quels sont les moyens utilisés ? Nous ferons davantage appel à l'épargne plutôt que d'alourdir le prélèvement fiscal. Souvenons-nous de cette phrase du Président de la République François Mitterrand : « Trop d'impôt tue l'impôt ! ». C'est une donnée psychologique dont il faut tenir compte sur quelque banc que l'on siége dans cette assemblée. La volonté de faire davantage appel à l'épargne qu'à l'impôt nous a conduit à une politique de réduction des taux d'intérêt. Les progrès sont appréciables sur le taux du marché monétaire : près de deux points en un an, un peu moins importants pour les taux de base bancaire. Mais, j'en suis convaincu, je serai entendu dans les prochains jours dans ce secteur. Quant à la baisse des impôts, s'agissant des entreprises, il fallait encourager l'investissement productif. En ce qui concerne les particuliers, la baisse était destinée à accélérer la demande au moment où l'assainissement de notre économie pouvait autoriser cette accélération sans risque majeur pour l'équilibre de notre balance des paiements.

Ce projet de budget, comme l'a montré excellemment le rapporteur général M. Christian Pierret, a été conçu et élaboré pour être exécuté en 1986, en dehors de toute considération électorale. Je démontrerai qu'il ne comporte pas de bombes à retardement. Il ne tend pas non plus de pièges, je voudrais qu'on en soit conscient.

J'entends dire, ici ou là, que j'aurais voulu « piéger » l'opposition. Je ne me sens pas assez habile pour cela. J'ai tenu à ce que ce projet de budget soit sincère. J'accepterai, bien entendu, la critique, cela va de soi. De plus, la critique a quelques vertus, car elle stimule l'esprit et permet à la pensée d'évoluer.

**M. Edmond Alphandéry.** Oui ! Pas l'ombre d'un doute, la vôte a évolué ! C'est le moins que l'on puisse dire.

**M. Michel Noir.** Le ministre parle d'or.

**M. Le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Alphandéry, seule une catégorie de gens ne change jamais d'opinion, et je ne me range pas dans cette catégorie !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est vrai, mais en changer à ce point, c'est assez drôle !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je souhaite donc, monsieur Alphandéry, une discussion sérieuse et sans passion, ou plutôt avec la seule passion qui pourrait nous animer tous, celle de servir notre pays.

**M. Edmond Alphandéry.** Nous avons tous cette passion !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vais citer des faits et des chiffres, et si je procède à des comparaisons susceptibles à l'occasion d'être un peu blessantes pour qui se sentira visé, que l'on sache que je les fais pour mesurer le chemin parcouru.

D'abord, il me paraît souhaitable de faire le point. Dans quel environnement international nous situons-nous et où en sommes-nous ?

Parlons d'abord du contexte de l'économie mondiale

Dans cette assemblée, certains représentants de l'opposition ne se sont pas leurrés sur la croissance vertigineuse de l'économie américaine en 1984. Ils ont bien démontré sa fragilité. Telle était d'ailleurs l'opinion de M. le président Christian Goux. Faute d'un assainissement suffisant, et à cause de la surévaluation du dollar, l'économie américaine, après une croissance qui avait atteint 6,8 p. 100 en 1984, se trouve cette année ramenée à un rythme de l'ordre de 2,4 p. 100. Les ultras du libéralisme devraient en tirer les conséquences : le libéralisme sauvage, cela ne marche pas toujours de façon très efficace.

**M. Edmond Alphandéry.** Ce n'est pas le libéralisme sauvage !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La reprise économique américaine s'est donc essouffée, et c'est un élément important, mesdames, messieurs.

Quant à l'Europe, elle éprouve des difficultés à prendre le relais. Le taux de croissance atteint maintenant les 2 p. 100 environ avec des inégalités. Pour 1986, d'après le dernier rapport de la Communauté économique européenne, on peut escompter une croissance un peu plus forte, mais les hésitations de la République fédérale d'Allemagne à relancer la demande intérieure pèsent incontestablement sur la croissance européenne. Enfin, nous observons un ralentissement de la demande dans les pays en voie de développement, lourdement endettés, ou dans les pays de l'O.P.E.P. à cause de la baisse des prix du brut et de la diminution en volume des exportations pétrolières.

Ces trois éléments, reprise économique américaine insuffisante, croissance encore trop faible en Europe, demande moins importante des pays en développement, pèsent sur le développement du commerce mondial, puisque nous sommes passés d'un rythme de 8 p. 100 d'augmentation du commerce mondial, en 1984, à 4,5 p. 100 en 1985 et que nous en serons à 4 p. 100, on peut le craindre, en 1986.

Le ralentissement des échanges commerciaux signifie naturellement une moindre croissance économique, à moins que la communauté internationale ne prenne conscience de la nécessité d'une relance de l'économie mondiale.

Je viens de parler des ombres qui planent sur l'économie mondiale. Mais j'ai cru déceler quelques lueurs d'espoir lors des dernières réunions internationales.

Dans les causes du ralentissement de la croissance et de l'endettement des pays en développement, figure incontestablement, à l'origine, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point, le désordre monétaire international.

Depuis que nous sommes passés, pour les taux de change, d'un système fixe à un système flottant, la spéculation, ainsi que les mouvements de capitaux, souvent irrationnels, ont conduit à la surévaluation du dollar. Etant donné le déficit important de la balance des paiements des Etats-Unis - de l'ordre de 150 milliards de dollars - et le déficit budgétaire, plus creusé encore, de l'ordre de 200 milliards de dollars, on a assisté à des mouvements très pervers sur les marchés des capitaux.

Face à cette situation, dollar surévalué, déficit croissant de la balance des paiements américaine, excédent important de celle du Japon, des menaces protectionnistes se sont manifestées un peu partout dans le monde, en particulier aux Etats-Unis, où le Congrès a été saisi de plusieurs projets protectionnistes auxquels l'administration américaine a assez courageusement résisté, jusqu'au moment tout de même où la pression est devenue telle qu'il a fallu prendre une initiative.

Le secrétaire au Trésor du gouvernement des Etats-Unis, M. James Baker, a accepté notre proposition de rencontre « monétaire » internationale pour essayer de mettre un peu d'ordre dans le fonctionnement du système monétaire.

Là encore, la main invisible du marché n'avait pas donné d'excellents résultats. Il était important de fixer une règle du jeu.

La déclaration adoptée à New York est une véritable prise de conscience de la nécessité d'engager, à terme, une réforme beaucoup plus profonde du système monétaire mondial. Qu'a-t-il été dit à New York ? D'abord, que les taux de change, fixés librement par le marché, ne correspondaient pas aux réalités économiques essentielles. Cette donnée fondamentale, il y a longtemps qu'elle n'avait pas été soulignée. Ensuite, qu'il était important que les banques centrales et les pays industrialisés jouant le plus grand rôle sur le plan monétaire prennent des initiatives pour que le dollar soit « déprécié », disons afin que les monnaies autres que le dollar se « réapprécient » par rapport à lui, le yen devant franchir un pas supplémentaire.

Cette prise de conscience était essentielle, et les résultats qui ont suivi ont été, eux aussi, à la hauteur de ce que nous souhaitions. Les monnaies européennes se sont réappréciées - le yen un peu plus que les monnaies européennes. Rien n'est encore réglé en profondeur, car tant que le gouvernement américain n'aura pas réduit de façon sensible son déficit budgétaire, une pression à la hausse sur les taux d'intérêt américains continuera à subsister, avec les risques qu'elle comporte de nouveaux dérégllements du système monétaire.

A cet égard, la France se félicite de ce qui a été décidé. Nous pensons qu'il faudrait aller plus loin, pour essayer d'organiser, à l'instar de ce qui se fait dans le système monétaire européen, un système de « zones par objectif », *target zone*, autour de trois pôles monétaires : le dollar, l'ECU et le yen. Le Japon commence à en comprendre la nécessité. Cela signifie que nos thèses, qui ont progressé sur le plan international, pourraient bien demain prévaloir.

Mais une autre évolution s'est produite concernant la manière dont il faut traiter la dette mondiale, en particulier celle des pays en voie de développement. Nous avons affirmé, depuis toujours, qu'il fallait additionner les concours publics et les concours privés, donner à la Banque mondiale un plus grand rôle, en essayant de regrouper les banques commerciales dans des consortiums, de sorte que l'on ne se contente pas de rééchelonner la dette des pays gros débiteurs, mais qu'on leur donne les moyens d'accélérer leur croissance économique. En effet, pour rembourser leur dette, ces pays doivent dégager des excédents. Pour ce faire, ils ont comme possibilité immédiate de réduire la demande intérieure, c'est-à-dire la consommation, ce qui n'est pas sans conséquences sociales dans des pays où la famine, la misère, le chômage entraînent encore, malheureusement, trop de drames angoissants. Il faut donc que ces pays puissent rééchelonner leur dette et, en même temps, accélérer leur croissance économique, de telle sorte que les excédents qu'ils dégageront leur permettent de limiter au minimum l'effort demandé à des populations qui souffrent.

A Séoul, lors de la dernière réunion du Fonds monétaire international, ont été faites des propositions en ce sens. C'est la bonne direction. Je ne sais pas encore très bien comment ces propositions seront mises en pratique. Mais lorsqu'on traitera de la dette mexicaine, on verra comment fonctionnera cette « trilogie » - Fonds monétaire international, Banque

mondiale de développement ou Banque américaine de développement, sans compter diverses banques privées commerciales. J'espère en tout cas que la solution sera à la hauteur des espérances qui sont nées à Séoul.

Il est vrai que nous aurions été plus crédibles, plus convaincants si, dans le même temps, le gouvernement des Etats-Unis avait accepté d'augmenter dans l'immédiat le capital de la Banque mondiale. Ainsi, la démonstration aurait-elle été faite que, sur le plan des concours publics, la collectivité internationale ne ménagerait pas sa solidarité.

Voilà pour la situation internationale, avec ses ombres et ses lueurs d'espoir.

Venons-en maintenant à ce qui se passe dans notre pays. Je commencerai par parler du franc. Vous savez que j'ai souvent exprimé ma conviction que, pour redresser durablement notre économie, nous devions éviter le chemin de la facilité et construire ce redressement autour d'une monnaie solide. Or, depuis un an, le dollar a perdu près de 20 p. 100 de son pouvoir d'achat. Dans le même temps le franc a maintenu un rapport très satisfaisant avec le mark. Vous savez que le taux pivot au sein du système monétaire européen est de 3,6648 francs pour un mark ; nous étions hier à environ 3,049 francs. Nous varions entre 3,05 francs et 3,06 francs depuis quelques mois. Je trouve cela très satisfaisant. Je n'aurai pas, mesdames, messieurs les députés, la craauté de rappeler quelques déclarations légères et condamnables...

**Plusieurs députés socialistes.** Mais si, mais si !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget...** se concluant sur la demande d'une dévaluation du franc.

Ceux qui se sont exprimés ainsi ont d'abord démontré une certaine méconnaissance des données monétaires et ont, à nouveau, cédé à une facilité qui a souvent été la marque des responsables conservateurs dans notre pays. Dévaluer évite de s'attaquer au problème de fond, l'inflation. Je souhaite, pour mon pays, que ceux qui se sont exprimés ainsi, ou bien corrigent leur jugement, ou bien nous disent comment ils pourraient tenir les engagements qu'ils vont proposer avec une telle démarche monétaire et économique (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Michel Noir.** Vous, vous avez dévalué trois fois !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Noir, si vous interrogez, c'est que vous vous êtes reconnu ! Je n'ai cité qu'un groupe de la majorité, j'attendais votre avis. Merci ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Michel Noir.** C'est vrai que ces dévaluations, vous les avez faites.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ajoute que cette solidité du franc s'est manifestée en même temps que nous assouplissions notre contrôle des changes. Le Gouvernement entend bien persévérer dans cette voie, avec la prudence qui s'impose, mais avec la volonté déterminée de supprimer, dans ce domaine comme dans les autres, le maximum de contrôle.

J'en viens à l'inflation. En ce domaine, la majorité qui soutient le Gouvernement peut être fière aujourd'hui des résultats obtenus. Nous en étions à la fin du mois de septembre - M. Pierret l'a rappelé - à une augmentation en glissement de 5,3 p. 100, après deux résultats mensuels de 0,1 p. 100. Nous sommes près de l'objectif que nous nous étions fixé 4,5 p. 100 en glissement - que j'ai corrigé en cours d'année à 5 p. 100. Nous avions en effet fondé nos hypothèses - cela nous avait été un peu reproché - sur un dollar à 8,45 francs, nous les avons corrigés en prenant pour base un dollar à 9,10 francs en début d'année. Mais, pour le premier semestre, le dollar était encore en moyenne à 9,68 francs. Entre 4,5 p. 100 et 5 p. 100, l'écart n'est pas très grand. Alors, je vous en prie - et c'est une recommandation amicale que je fais aux uns et aux autres - ne dites pas que nos hypothèses ne sont pas réalistes. Quand nous proposons 2,9 p. 100 en glissement à la fin de 1986, nous nous situons parfaitement dans le mouvement en cours. Nous nous situons dans une perspective de 3,4 p. 100 en moyenne et nous aurons, si les résultats sont pour cette année légèrement en dessous de 5 p. 100, un peu moins de chemin à accomplir.

Je sais bien que l'on n'est pas toujours certain de la validité de ses hypothèses, mais entre 4,5 p. 100 et, mettons, 5 p. 100, il y a moins de différence qu'entre 9,8 et 13,3 p. 100 !

Le pourcentage de 9,8 p. 100 était celui qui avait été retenu dans l'hypothèse de travail pour l'élaboration de la loi de finances pour 1980 et celui de 13,3 p. 100, le résultat obtenu ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Raymond Douyère.** Qui faisait cela ? M. Barre ?

**M. Edmond Alphandéry.** Vous bénéficiez de la baisse du dollar, alors que nous subissons le deuxième choc pétrolier (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** M. Alphandéry, j'attendais cette remarque. Vous ne pouvez pas savoir à quel point vous me comblez d'aise.

Mesdames, messieurs les députés, pour le cas où vous n'auriez pas entendu, M. Alphandéry vient de dire que nous, nous bénéficions de la baisse du dollar ! Il est vrai que lui - ou quelqu'un d'autre - (*Sourires sur les bancs des socialistes*) avait subi le choc pétrolier !

Alors, nous allons nous expliquer là-dessus. Comme l'a souvent dit M. Jacques Delors, la hausse du dollar équivalait bien à un troisième choc pétrolier. Or, mesdames, messieurs les députés, le dollar se situait, en 1980, aux alentours de 4 francs - 4,25 francs - mais je ne veux pas discuter à quelques centimes près ! Nous avons, nous, obtenu cette année le résultat que vous savez pendant le premier semestre avec un dollar à 9,68 francs 9,10 francs en moyenne annuelle. Comparez !

A l'époque, le pétrole était plus cher ? Il devait valoir 36 dollars le baril.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais il a baissé. Qu'est-ce que vous racontez ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mesdames, messieurs les députés, multipliez le prix d'un baril de pétrole à 36 dollars par 4,50 francs et vous voyez le total. Multipliez un baril de pétrole qui vaut aujourd'hui 26 dollars par plus de 9 francs, voyez la différence. Vous auriez dû faire mieux que nous. Vous avez fait plus mal. Voilà le résultat ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Et vous avez fait plus mal parce que vous n'avez pas pu vous attaquer aux causes réelles de l'inflation, que vous n'avez pas été capables de mettre en œuvre, en dépit d'un certain consensus social, une politique d'évolution des revenus. Je ne sais pas qui était responsable de cette impuissance. Mon petit doigt me dit parfois qu'il y avait des intentions contradictoires entre l'Élysée et Matignon. Je n'ai pas à en juger. Cela ne doit pas toujours être facile d'exercer des responsabilités en certaines circonstances (*Rires sur les bancs des socialistes*). Mais je constate - et c'est l'essentiel - que nous aurons diminué par quatre le taux de l'inflation entre 1981 et 1986, et que ce résultat est à mettre à l'actif de notre politique (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

J'ajoute qu'il importe d'établir une comparaison, comme on nous y invite souvent, avec nos partenaires étrangers.

**M. Edmond Alphandéry.** Voilà !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En 1984 - 1985, nous nous sommes rapprochés de la moyenne des pays étrangers au point que, avec nos partenaires de la Communauté économique européenne, il n'y a plus de différence : 5,3 p. 100 dans les deux cas et qu'avec nos dix principaux partenaires - s'ajoutent là les Etats-Unis et le Japon - l'écart n'est plus que d'un point. Avec la République fédérale d'Allemagne, l'écart n'est plus que de 3,1 p. 100, contre 4,7 p. 100 au début de l'année.

**Plusieurs députés socialistes.** Et de combien en 1981 ?

**M. le ministre des finances, de l'économie et du budget.** Autrement dit, l'inflation est stable dans les pays voisins et, chez nous, la désinflation continue. Je n'aurai pas la craauté, bien que quelques interruptions m'y incitent, de rappeler la différence d'inflation entre la République fédérale d'Allemagne et la France en 1981.

**Plusieurs députés socialistes.** Mais si, mais si !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Puisque vous insistez... Elle était de deux fois plus. Ce qui prouve que, dans le domaine économique, cela ne va pas si mal que certains voudraient le faire croire.

Permettez-moi, à cet égard, de vous faire part d'une réflexion. J'ai pour habitude de considérer que mes interlocuteurs, même quand ils ne pensent pas comme moi, sont des gens de bon sens et doués, pour certains d'entre eux, d'une intelligence remarquable (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française*). Comment, alors, peuvent-ils fermer les yeux sur de telles réalités ? J'ai cherché l'explication.

**M. Raymond Douyère.** C'est qu'ils sont aveugles.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est qu'ils arrivent à se convaincre que nous ne sommes pas capables de bien gérer. A partir de quoi ils affichent des résultats pessimistes, par incapacité à considérer qu'après tout nous ne sommes pas plus incapables qu'eux. Je dirais même que nous sommes plutôt meilleurs (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Pierre-Bernard Cousté.** C'est là où nous ne sommes pas d'accord !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais revenons-en au terrain sur lequel nous devons nous situer. A ce sujet, je dois réfuter l'argument suivant : nous avons obtenu ces résultats, peu contestables, grâce au contrôle des prix.

Inversons, si vous le voulez bien, le raisonnement. Nous avons obtenu ces résultats en libérant 80 p. 100 des prix industriels depuis un an, et une bonne part des prix des services. Nous continuerons dans cette direction, parce que nous considérons en effet que, dans une économie de liberté, les prix doivent devenir libres.

J'y mets simplement une condition sur laquelle d'ailleurs nous devrions pouvoir être d'accord : il faut que la concurrence joue à plein et que les corporatismes n'imposent pas des prix garantis à des secteurs en difficulté. Voilà pour l'essentiel.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Alors, abrogez les ordonnances de 1945 ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.** Vous les avez gardées, vous !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est que je ne suis pas si pressé de les supprimer, même si j'ai accepté dans un projet de loi sur la concurrence de les amender. Elles existent depuis quarante ans. Dans le programme de Blois, de 1978, il avait été proposé de les supprimer. Cela n'a pas pu être fait.

**M. Jacques-Roger Machert.** Ils n'en ont pas eu le temps !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** M. Giscard d'Estaing vient de déposer une proposition de loi demandant la suppression de ces ordonnances, qui comportent non seulement des dispositions relatives aux prix mais aussi des dispositions relatives à la concurrence. Je vous invite simplement, monsieur le député, à en lire l'article 13, qui prévoit des mesures transitoires pour son exécution. La seule leçon que je tire de tout cela, c'est que les choses ne sont pas aussi faciles que d'aucuns le laissent entendre.

S'agissant du pouvoir d'achat, question qui a été largement évoquée, je ne conteste absolument pas qu'il ait enregistré en 1983-1984 un recul, après avoir connu une croissance en 1981-1982.

En 1985, le revenu disponible des Français aura augmenté de 1,1 p. 100. Il en sera de même, et ce sera sans doute un peu plus, en 1986.

Sur l'investissement, vous vous êtes brillamment expiqué, monsieur Pierret. Vous me permettez de compléter vos excellentes observations. Aujourd'hui, la reprise n'est pas contestée. Elle intéresse davantage les industries manufacturières que celles du secteur nationalisé qui avaient beaucoup investi les années précédentes. L'investissement est insuffisant

dans les services et les commerces, en raison, sans doute, pour ce qui concerne les ouvriers, du tassement de la consommation. Il est insuffisant aussi, et nous réfléchissons aux moyens de l'accélérer, dans l'industrie agricole et alimentaire, où il y a beaucoup à faire.

Dans le domaine du commerce extérieur, nous prévoyons pour cette année un déficit de l'ordre de 15 milliards de francs, contre un léger excédent l'an passé. C'est vrai, monsieur Alphandéry, que la baisse du dollar peut nous y aider. Il importe d'ailleurs de noter - et M. Pierret a fait à ce sujet une remarque judicieuse - que nous avons l'œil fixé sur le déficit commercial. Et c'est juste, car il faut exporter des biens. Mais il convient aussi de garder l'œil fixé avec encore plus d'acuité sur la balance des transactions courantes, autrement dit, sur la balance des paiements. L'histoire de la France montre que la balance commerciale a souvent été déficitaire tandis que la balance des paiements était, heureusement, le plus souvent excédentaire.

Cette année, nous avons prévu, tout à fait raisonnablement, je pense, un excédent de notre balance. En effet, si l'on compare le premier semestre de cette année et le premier semestre de l'an passé, nous constatons une amélioration de l'ordre de 6 milliards de francs. La balance sera donc excédentaire en 1985 et elle devra l'être davantage encore en 1986. Tous les instituts de conjoncture sont d'accord sur ce point.

Parmi les autres éléments qui méritent d'être relevés, je veux noter les créations d'entreprise. Le phénomène est significatif puisqu'au premier semestre de cette année : 50 731 entreprises se sont créées, contre 13 000 défaillances. C'est donc une amélioration très nette par rapport au premier semestre de 1984.

Reste le chômage. C'est la question majeure. Il y a trop de chômeurs : 2 414 000. Les effectifs employés ont diminué beaucoup moins au cours du premier semestre de cette année que d'après nos prévisions. Nous avions, en effet, prévu une diminution de l'ordre de 0,8, correspondant à peu près à 100 000 personnes. Elle sera de 0,2 p. 100 ; autrement dit, elle concernera 25 000 personnes. Cette amélioration devrait se poursuivre en 1986, dans la mesure où notre rythme de croissance économique est de l'ordre de 2 à 2,5 p. 100 par an. L'étude que la Banque de France vient de publier hier le démontre.

Cela signifie donc que nos hypothèses sont réalistes.

Je ne reprendrai pas les comparaisons portant sur la période 1981-1985 entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Cela a déjà été fait excellemment par d'autres. Je dirai simplement que nos hypothèses sur la stabilisation du chômage, sur la croissance de 2,1 p. 100 - voyez notre prudence - et sur la hausse des prix de 2,9 p. 100 en glissement paraissent réalistes. De plus, les résultats obtenus cette année et liés à l'évolution de la situation internationale nous permettent de penser qu'elles se vérifient.

J'en viens maintenant à une question souvent controversée, et avec passion, celle de la dette extérieure.

Qu'elle se soit accrue, personne ne le conteste, et ce point, au moins, ne devrait pas soulever les passions. Mais je note que le mouvement était antérieur à 1981. De même que les années à venir permettront à notre économie d'engranger les résultats des efforts que nous avons accomplis depuis quatre ans, de même nous avons subi, entre 1981 et 1983, l'évolution d'un mouvement qui conduisait au déficit du commerce extérieur. Dès 1980, je le rappelle, ce déficit atteignait 60 milliards de francs, et celui de la balance des paiements 17 milliards. Et s'il s'est prolongé - à cause de nous, certes - c'est que nous avons voulu éviter, en 1982 et 1983, d'atteindre 3,5 millions de chômeurs, ce qui nous a conduits à prendre certains risques que nous avons mesurés avec esprit de responsabilité.

**M. Edmond Alphandéry.** Vraiment ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je souhaite vraiment que, chiffres en mains et comparaisons faites, ce débat puisse être dépassionné.

Au 30 juin, la dette extérieure de la France s'élevait à 532 milliards de francs et nos créances sur l'étranger à 302 milliards de francs. La dette nette se situait donc à 230 milliards de francs qu'il convient de comparer, bien entendu, avec nos réserves de change : 456 milliards de francs.



Telle est la réalité qu'il faut dire aux Français. Et puisque l'on fait tant de comparaisons avec nos partenaires étrangers, là aussi il faut comparer. La dette extérieure de la France, d'après les meilleurs experts, représente 10,5 p. 100 du produit national brut, contre 10,9 p. 100 au Japon, 12,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 15,4 p. 100 en Grande-Bretagne. Par rapport aux exportations de biens et de services, d'où proviennent les excédents qui permettent d'en assurer le remboursement, la dette extérieure représente 35 p. 100 en France, 37 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 50 p. 100 en Grande-Bretagne, 64,3 p. 100 au Japon et 51,9 p. 100 aux Etats-Unis. Au regard des autres pays industrialisés, qui ont connu les mêmes difficultés que nous, notre situation est donc tout à fait satisfaisante.

J'ajoute que, contrairement à ce qui a été dit, la France paie ses créanciers rubis sur l'ongle. Grâce à l'assainissement de notre économie, grâce à l'amélioration de la situation des changes, grâce à la consolidation du franc, nous avons pu procéder cette année à un remboursement de 10,5 milliards de francs de deux emprunts contractés. Outre les économies budgétaires qui en résultent, cela aussi est à mettre à l'actif de la gestion économique de la gauche ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

J'en viens, mesdames et messieurs les députés, au budget proprement dit, dont je n'évoquerai que les principaux aspects, laissant à M. Henri Emmanuelli, qui a consacré à son élaboration toute l'attention et tout le sérieux dont il est capable, le soin d'en présenter une analyse plus minutieuse.

Vous connaissez les grandes masses : 1030 milliards de francs de dépenses, 895 milliards de francs de recettes nettes, un déficit budgétaire de 145 milliards de francs. Je pense, monsieur le président de la commission des finances, que vous aurez l'occasion de revenir sur ces chiffres, pour montrer que nos marges de manœuvre en matière budgétaire sont étroites.

Mais prenons une évolution intéressante. L'an dernier, j'avais regretté, comme vous tous, que la charge de la dette ait augmenté de 20 p. 100. Cette année, elle ne progresse que de 12 p. 100. Nous recueillons ainsi les fruits de la désinflation et de la baisse des taux d'intérêt.

Les dépenses et les recettes s'accroissent en gros de 3,6 p. 100. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat - j'ai lu cela dans une petite publication - augmentent davantage, de 5,8 p. 100. Eh oui ! C'est qu'on y retrouve les salaires et les pensions qui forment une masse calculée tout à l'heure par M. Christian Pierret.

Par contre, en ce qui concerne le train de vie de l'Etat, des économies substantielles seront réalisées puisqu'elles atteindront quelque 3 p. 100 en francs courants.

De même, les interventions de l'Etat seront réduites. Vous nous dites messieurs, que l'Etat se désengage. Non, il ne se désengage pas sur l'essentiel, mais il ne doit pas tout faire : il n'est pas là pour financer à lui seul l'économie. En outre, les dépenses d'intervention de l'Etat diminuent, comme le rapporteur général l'a fait remarquer, au fur et à mesure que le secteur public voit ses résultats améliorés. Six entreprises qui avaient été nationalisées dégagent des bénéfices. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt permet de diminuer les prêts bonifiés.

Je m'attarderai un instant sur trois questions : le financement de l'économie, le déficit budgétaire, les raisons de nos choix en matière de dépenses et de recettes.

Le financement de l'économie, c'est une vraie question, qui me ramène à mon propos initial. Doit-on tout demander à l'impôt ou à l'épargne ? Lorsque les taux d'intérêt permettent des crédits à bon compte, faut-il encore que l'Etat les bonifie ? Faut-il préférer la subvention, payée par le contribuable, ou le marché financier, alimenté par les épargnants ? Ces questions, je me les suis posées à mon arrivée rue de Rivoli et, ayant observé ce qui se passait dans le monde - je ne suis pas dogmatique - je me suis dit que la caractéristique de notre économie était que l'argent ne circulait pas très bien et que l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, avait tendance à se mêler de tout, tant et si bien que notre système financier souffrait un peu d'artériosclérose à cause de petites poches interdisant une circulation fluide de l'argent. Alors, je suis parti d'une idée simple : il faut que l'argent soit plus mobile, il faut que les prêteurs et les emprunteurs disposent d'une liberté de choix essentielle. Autrement dit, une entreprise ou un particulier qui a de l'argent à placer doit pouvoir le faire au meilleur taux et pour le temps qu'il désire et l'em-

prunteur doit pouvoir bénéficier également de cette facilité. C'est ainsi que, depuis un an, nous avons entrepris un certain nombre de réformes fondamentales : le décloisonnement des différents compartiments du marché ; la réduction de la part des financements économiques bonifiés ou privilégiés ; le développement d'un marché d'actifs négociables à court terme ; la création des certificats de dépôt - l'émotion qu'ils ont suscitée à une certaine époque est loin derrière nous - et, prochainement, l'institution du papier commercial. Nous avons modernisé le financement du Trésor en diversifiant ses instruments. Nous avons aussi modernisé la Bourse en favorisant la dérégulation, la flexibilité du marché du capital et les contreparties.

Tout cela pourquoi ? Eh bien, pour développer la concurrence, pour éviter les cloisonnements, pour réduire le coût de l'intermédiation financière, autrement dit, pour offrir à notre économie de l'argent moins cher qui lui permette d'investir et de créer des emplois. C'est une des données fondamentales de la politique économique du Gouvernement. Et permettez-moi de vous dire que je regrette qu'on ait tant attendu. Il y a longtemps que l'on aurait dû s'orienter dans cette voie. Jacques Delors avait commencé. J'ai continué. C'est pourquoi, dans ce domaine de la concurrence, nous n'avons guère de leçons à recevoir de ceux qui ne s'étaient pas attaqués à ces questions essentielles.

Les observateurs étrangers, d'ailleurs, le remarquent beaucoup mieux que les observateurs français. Et le résultat est que, donnant plus de fluidité au marché financier, nous dégagons des marges de manœuvre qui nous seront indispensables demain. Cela nous permet de faire de Paris une grande place financière et, en développant la concurrence entre les banques, de donner toutes ses vertus à la nationalisation du secteur du crédit.

On nous avait prédit que la nationalisation des banques aboutirait à la sclérose de notre appareil financier. Permettez-moi de signaler, m'adressant en particulier à deux anciens ministres de l'économie et des finances ici présents, qu'elle m'a plutôt aidé dans l'action de dérégulation des marchés financiers. Disons qu'il y a eu moindre résistance, ceci expliquant cela.

**M. Gérard Bapt.** N'est-ce pas paradoxal ?

**M. Edmond Alphandéry.** Ah, le paradoxe !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je prendrai deux exemples pour illustrer ce qui distingue l'ancien système de l'action que nous menons aujourd'hui.

Premièrement, l'industrie. Quand je suis arrivé rue de Rivoli, il y avait six catégories de prêts bonifiés et quelque trente-trois modalités. Il n'y a plus maintenant qu'une seule catégorie : le prêt spécial investissement, et cinq ou six dispositions : exportation, création d'entreprises, etc., ce qui permet d'afficher des priorités.

Il en est de même pour le logement. Nous avons réduit, c'est vrai, l'enveloppe des prêts conventionnés, parce qu'ils atteignaient des taux identiques à ceux des P.A.P. complétés par les prêts bancaires normaux, mais cette mesure s'est accompagnée d'une initiative très importante : la création d'un marché hypothécaire, qui illustre au mieux l'action que nous voulons mener en faveur du logement.

Jusqu'à maintenant, indépendamment de l'effort public, le logement était financé par des prêts bancaires à long terme, eux-mêmes financés par des ressources bancaires à court terme. Bien entendu, les banques en tiraient la conséquence en augmentant de un ou deux points le taux des prêts qu'elle consentaient.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est le principe bien connu de l'intermédiation financière ! Que prétendez-vous nous apprendre ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En créant le marché hypothécaire, qui permet aux banques de se refinancer par des ressources à long terme pour financer des prêts à long terme, nous mettons en concordance, si je puis dire, le bon sens et la réalité, mais nous obtiendrons surtout une réduction des prêts destinés au logement, de 1 p. 100 dans un premier temps et sans doute de 2 p. 100 dans un second temps. Permettez-moi de vous dire, mesdames et messieurs les députés, que c'est une bombe à retardement dont nous aurions bien aimé hériter en 1981 !

**M. Raymond Douyère.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ma deuxième remarque aura trait aux bonifications. En 1985, elles se sont traduites par un coût de 50 milliards de francs pour le budget. En 1986, grâce aux réformes que nous allons accomplir, et malgré l'évolution en hausse des prix et de la valeur produite, nous en resterons au même chiffre, et d'ici à quelques années, c'est une économie budgétaire de 20 milliards de francs que nous pourrions réaliser à ce titre. C'est une facilité qui sera offerte à ceux qui devront établir les prochains budgets, et j'espère bien en être !

**M. Edmond Alphandéry.** Vous nous aidez, lorsqu'on supprimera la sélectivité du crédit ?

**M. Raymond Douyère.** Ne soyez pas désagréable, monsieur Alphandéry !

**Un député socialiste.** Ce qu'il peut être nerveux !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Alphandéry, je comprends parfaitement que mon discours vous gêne !

**M. Edmond Alphandéry.** Plus libéral que moi, tu meurs !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais rassurez-vous, nous allons revenir sur la question de la sélectivité.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est le fond du débat !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je crois que l'Etat doit afficher de vraies priorités et qu'il ne doit pas se mêler de tout.

**M. Edmond Alphandéry.** Ne biaisez pas ! Le fond du problème, c'est que vous récusez maintenant la sélectivité du crédit, qui était pourtant le fondement de votre politique ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vos amis et vous, monsieur Alphandéry, vous êtes, vous avez été et vous serez encore libéraux par doctrine, mais dilués par commodité. Croyez-moi, ceux qui ont hérité de vos textes et de vos règlements peuvent le dire du haut de cette tribune ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

J'en viens au déficit budgétaire, qui s'élève à 3 p. 100 du produit intérieur brut et à 145 milliards de francs. C'est ni trop ni trop peu. En poursuivant la baisse des prélèvements obligatoires de 1 p. 100 sur deux ans, nous ne pouvions pas le réduire davantage.

Ni trop ni trop peu, ai-je dit. Ni réduction brutale, qui aboutirait à une récession économique que personne ne peut souhaiter ; ni accroissement inconsidéré, car il ne serait pas sain de financer l'accélération de la reprise par une augmentation de la dépense publique.

Cela dit, je tiens à préciser sur deux ou trois points la conception qui inspire ce projet de budget.

Certains se sont étonnés des mesures que nous avons prises en ce qui concerne la sécurité sociale ou la caisse des collectivités locales. Elles découlent pourtant d'une cohérence budgétaire et d'une cohérence économique.

Pour la sécurité sociale, la prise en charge du secteur psychiatrique se traduit par un transfert de 4,2 millions de francs. J'ai été ministre des affaires sociales et je sais que lorsqu'on s'efforce d'améliorer la gestion de ce secteur et de réaliser des économies tout en renforçant la qualité des soins, l'un des obstacles majeurs est la dispersion des responsabilités. Je suis donc convaincu qu'en regroupant le secteur psychiatrique avec les autres secteurs de la santé sous la coupe de la sécurité sociale, nous avons accompli une réforme judicieuse qui aboutira à d'excellents résultats.

Cela étant, j'ai lu dans une publication, *Faits et arguments...*

**M. Francis Geng.** Bonne lecture !

**M. Raymond Barre.** Très bonne, en effet !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai certes de bonnes lectures. Seulement, monsieur M. Barre, si j'ai lu les développements que cette publication consacre en 1985 à la sécurité sociale, je me suis aussi reporté au numéro correspondant de 1984.

Et d'ailleurs, les experts qui vous entourent, je dois sans doute les connaître !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ce sont toujours les mêmes !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais je préfère les miens aux vôtres, car je considère qu'ils se trompent plutôt moins (*Sourires*) !

Du reste, dans le cadre des discussions qui ont présidé, comme c'est normal, à l'élaboration de ce budget, je me souviens bien que tel ou tel responsable de mon administrations, m'a soumis telle ou telle proposition. Mais je n'en dis pas plus... (*Nouveaux sourires.*)

Vous annoncez donc, dans *Faits et arguments*, numéro budgétaire de 1985, un excédent de 3 milliards de francs. Merci ! Mais vous annonciez, en 1984, que la sécurité sociale terminerai l'année 1985 avec un déficit de 9,6 milliards de francs. Que la pensée des experts ait évolué est une bonne chose, et je pense qu'elle continuera à évoluer l'an prochain.

**M. Raymond Barre.** Vous avez fait des transferts !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Quand il s'agit d'un budget de 660 milliards de francs, une erreur d'appréciation de un point, dans un sens ou dans l'autre, peut conduire à un écart de 12 milliards. Or je crois que le problème de la sécurité sociale est assez grave pour qu'on en parle sérieusement.

**M. Raymond Barre.** Certainement !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'avais annoncé, ici, l'an passé - et j'ai noté quelques réticences à admettre mes thèses, de ce côté-ci de l'Assemblée, sans doute, mais peut-être aussi de ce côté-là - (*Sourires*)...

**M. Parfait Jane.** Enfin !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... que l'année 1985 se terminerai avec un excédent de 20 milliards de francs. Eh bien, c'est le résultat qui sera obtenu.

Quant à l'année 1986, monsieur Barre, elle se présente beaucoup mieux que vous ne le croyez parce que nous avons entrepris des réformes de structure. Qu'il s'agisse de la gestion du secteur hospitalier, de la maîtrise de la démographie médicale ou de la gestion de la trésorerie, les mesures prises produisent aujourd'hui de l'effet. Mais comme ce n'est pas vous qui les avez prises, vous en mesurez mal l'effet positif. Il faut vous habituer, vous et vos experts. Il vous faut comprendre que lorsque nous prenons une décision, c'est en général pour qu'elle ait un effet positif. C'est ce que nous constatons en ce moment.

**M. Francis Geng.** Et le chômage ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Alors n'exagérez pas ! Qu'il y ait des problèmes de financement à long terme, cela est possible. Que la structure du régime des pensions nous interpelle, cela est vrai. Mais je ne crois pas que la situation soit aussi dramatique que certains veulent bien le dire, à moins que le catastrophisme annoncé ne cache une intention politique à peine avouée.

**M. Parfait Jane.** Bergeron !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En annonçant un déséquilibre constant, on veut, en réalité, introduire les assurances privées dans le système de la sécurité sociale et nous conduire à une sécurité sociale à deux vitesses avec une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. Nous ne le voulons pas (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ce n'est pas notre pensée !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai lu que la réforme du financement pouvait être envisagée et que l'idée du minimum social avait été avancée. Je crois également que ces deux préoccupations devront être prises en compte, une fois que le redressement structurel de la sécurité sociale aura été réalisé.

Il se pose aussi une deuxième question, celle du transfert sur la caisse des collectivités locales d'une charge de 4 milliards de francs. Je voudrais, mesdames et messieurs les députés, en m'excusant de retenir encore un instant votre attention, faire appel à votre bon sens.

De quoi s'agit-il en réalité ?

Il est d'abord absolument faux de prétendre que l'Etat se défausse. Alors que la compensation a été admise pour le régime général de la sécurité sociale en vertu d'une loi votée par une autre majorité et par une autre assemblée elle ne joue pas pour les régimes spéciaux. Il y a ainsi des déficits croissants : caisse de la S.N.C.F., caisse des mines pour des raisons évidentes et d'autres caisses encore mais il n'existe aucune compensation démographique, autrement dit aucune solidarité entre les régimes. C'est ce que nous voulons instaurer.

**M. Parfait Jans.** Et la solidarité nationale ? Elle ne joue pas, elle ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ne vous excitez pas, monsieur Jans, laissez-moi parler.

**M. Parfait Jans.** Je ne m'excite pas, je vous pose une question !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il s'agit d'une question que je connais bien et pour laquelle je me passionne depuis longtemps. Il m'est même arrivé de m'y passionner avec vous. Entre-temps, vous avez changé de sujet d'intérêt, moi pas (*Sourires*).

**Mme Colette Goeuriot.** C'est vous qui avez changé !

**M. Parfait Jans.** Je vous ai posé une question sur la solidarité nationale en vous demandant pourquoi elle ne jouait pas.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est précisément elle que nous voulons mettre en œuvre.

Prenons le régime général qui « paye », en effet c'est dit parfois sous cette forme pour les agriculteurs et pour les commerçants. L'argument qui a été invoqué à l'époque pour instaurer cette compensation est que les ouvriers, les employés et les cadres d'aujourd'hui sont les enfants de ceux qui exerçaient des professions dont les effectifs ont diminué : agriculteurs, commerçants et autres. Il a donc été décidé que la compensation démographique jouerait. En revanche elle ne joue pas dans les régimes spéciaux.

**M. Parfait Jans.** Et la compensation par les grandes fortunes ? Ces dernières n'y participent pas !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Or il est indéniable que la proportion des retraités par rapport aux actifs augmente dans les régimes des mines, de la S.N.C.F. et de telle ou telle autre catégorie, alors que, en raison de l'importance croissante prise par le secteur tertiaire, en particulier au niveau des collectivités locales, le nombre des salariés y a progressé. Il y a, en conséquence, des excédents qui justifient que la solidarité joue entre les régimes spéciaux. C'est ce que nous voulons et nous ne le regrettons pas.

**M. Parfait Jans.** Et les grandes fortunes ? Les transferts ne se font qu'entre salariés !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je tenais à m'expliquer sur ces deux points, car les choix que nous avons faits sont cohérents avec les démarches de solidarité et de responsabilité qui guident notre politique économique. J'en viens donc maintenant à ces choix.

Depuis le début de ce propos, mesdames et messieurs les députés, je parle de modernisation et de solidarité. Or ces deux nécessités transparaissent - l'analyse de M. Pierret sur ce point était très opportune - dans le choix des recettes et dans celui des dépenses.

En ce qui concerne la modernisation, les priorités portent sur la formation, la recherche et la sécurité, et je n'y insiste pas, car M. Emmanuelli vous en parlera plus longuement. En revanche, je tiens à souligner la mesure proposée pour encourager l'investissement, c'est-à-dire la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués, dont le taux sera ramené de 50 p. 100 à 45 p. 100. Nous avons ainsi préféré, à une décision d'amortissement exceptionnel, mesure de trésorerie révoquée, une disposition simple et durable qui permette aux entreprises d'investir en sachant où elles vont. Il s'agit donc bien d'une mesure de modernisation.

Pour ce qui est de la solidarité, il y a ce que nous avons déjà fait pour les chômeurs arrivant en fin de droits, ainsi que la mise en place des travaux d'utilité collective. Mais il faut aussi citer les choix que nous opérons : baisse de la taxe d'habitation pour les personnes à petits revenus, maintien de la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes, parole tenue en ce qui concerne le remboursement de l'emprunt Delors, baisse de 3 p. 100 de l'impôt sur les revenus et - mesure de solidarité attendue depuis longtemps, et à laquelle l'Etat participera dès le budget de 1986 - abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les agriculteurs.

Telle est mesdames, messieurs les députés, la philosophie de notre budget. Nous voulons améliorer le pouvoir d'achat par la désinflation ; nous voulons accroître la demande par l'allègement fiscal ; nous voulons encourager l'investissement par une disposition fiscale simple.

En conclusion, je tiens à insister sur une double exigence qui vaut pour nous, comme elle vaut pour tous ceux qui sont ici présents.

La première est celle de la rigueur dans les choix et dans les orientations ; c'est une condition d'efficacité économique. On ne peut pas tout faire en même temps ; on ne peut pas augmenter les dépenses et réduire les impôts. Or ce que j'ai lu des programmes qui ont été énoncés, ici ou là, m'inquiète pour le devenir de l'économie française.

**M. Raymond Douyère.** Très juste !

**M. Francis Geng.** Quel aplomb !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La seconde est la nécessité d'instaurer la solidarité, le dialogue social et la cohésion sociale car ce sont les conditions du progrès économique. Il faut, en effet, avoir toujours présente à l'esprit une idée simple : il n'y a pas de progrès social sans progrès économique (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. Francis Geng.** Ah, bravo !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous améliorez votre discours ! Il y a du progrès !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** On ne peut pas distribuer ce qui n'est pas produit, mais il est possible de mieux répartir. C'est ce que nous faisons, à la différence de ce qui se passait avant (*Nouvelles exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. Francis Geng.** Et les nouveaux pauvres ! Et la nouvelle pauvreté ! (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

**M. Alain Bruns.** Pas vous !

**M. Gérard Bapt.** Vous voulez supprimer l'I.G.F. et vous parlez des nouveaux pauvres !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Une telle interpellation n'est vraiment pas de mise !

Nous avons parlé, avec sérieux, de la nouvelle pauvreté et je constate qu'il en est moins question maintenant. Je crois en connaître les raisons. Nous avons, en effet, pour venir en aide aux nouveaux pauvres, demandé à l'Assemblée nationale de majorer l'impôt sur les grandes fortunes. Nous avons alors pu voir qui était pour et qui était contre. Alors, messieurs de l'opposition, je vous en prie ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Lorsque l'on n'est pas capable de peiner quelque peu les privilégiés de la fortune, on ne parle pas des nouveaux pauvres. C'est une question de décence (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*).

**M. Francis Geng.** C'est vous qui les avez créés ! Allez donc parler ainsi aux chômeurs en fin de droits de la France profonde ! (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

**M. Georges Bailly.** Un peu de pudeur !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous ne savez qu'augmenter les taxes sur l'essence !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Faites des propositions, et nous les examinerons.

**M. Francis Geng.** Nous les avons déjà faites !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Faites des propositions qui assurent une plus grande solidarité entre les Français, qui donnent davantage à ceux qui ont le moins, quitte à prendre un tout petit peu plus à ceux qui ont beaucoup. Je vous assure qu'un amendement dans ce sens déposé par l'un d'entre vous sera accueilli favorablement par le Gouvernement (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Gérard Bopt.** Il n'y a aucun risque !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mesdames et messieurs les députés, il n'y a donc pas de progrès social sans progrès économique. Permettez-moi d'ajouter, à l'intention de la représentation nationale, qu'il n'y a pas non plus de progrès économique sans progrès social, sans dialogue social, sans cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle je mets en garde l'opinion publique contre certaines dispositions aujourd'hui envisagées.

Ainsi, je ne crois pas que le licenciement économique sans limite ni contrôle puisse assurer la cohésion sociale du pays et les conséquences économiques de telles mesures seraient redoutables pour l'efficacité de notre pays.

Je ne crois pas non plus qu'il faille envisager de financer le budget de l'Etat par la dénationalisation. L'effet d'une telle décision serait d'abord limité dans le temps et les troubles qui en résulteraient sur le marché financier seraient redoutables pour l'équilibre économique de notre pays. Il faut réfléchir à deux fois avant d'annoncer des mesures qui conduiraient soit au désordre social, soit au désordre économique.

J'ajoute que je comprends mal, à moins que cela ne soit justifié par la volonté de dégager des ressources provisoires, cette volonté de dénationalisation. En effet, l'essentiel est que les entreprises du secteur public disposent de l'autonomie de gestion dans une économie de concurrence avec un actionnaire, l'Etat qui, comme les actionnaires privés, joue son rôle d'apporteur de capitaux sans se mêler de l'administration au jour le jour. Cette conception est la mienne et je puis vous dire que j'ai vécu le contraire lorsque, n'occupant pas les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, je travaillais dans une grande entreprise publique. J'ai en effet pu y observer que la tutelle de l'Etat mutilait l'esprit de compétition et l'esprit d'initiative.

Mais peut-être se cache-t-il, derrière cette volonté de dénationalisation, le vieux rêve des conservateurs qui a guidé leur action au fil des années, celui de socialiser les pertes et de privatiser les profits. Nous en avons eu une illustration avec la sidérurgie et nous risquerions de revoir cela pour les entreprises que nous avons nationalisées.

La collectivité qui a consenti l'effort, par la voix de la représentation nationale, de nationaliser et d'indemniser équitablement, doit aujourd'hui recueillir les fruits de la réussite économique en encaissant les dividendes.

Mesdames et messieurs les députés, nous devons éviter le laxisme et les risques inhérents aux politiques proposées par des gens trop pressés. Il faut avoir conscience que si le redressement de notre économie est en bonne voie, il n'est pas achevé et que le moment n'est pas venu - comme vous l'avez dit, monsieur Christian Pierret - de changer de cap. Il est nécessaire que l'Assemblée nationale d'abord, le pays, ensuite, nous donnent les moyens de continuer notre action.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Vous serez très déçu !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Tel est le sens du budget que nous proposons.

Le pays se prononcera librement, mais mon devoir et ma conviction me conduisent à lui exposer les risques que comporterait soit une politique laxiste, soit une guérilla institutionnelle, qui créerait, pour deux ans, un désordre que je ne souhaite pas. Le pays devra donc réfléchir.

Il conviendra cependant que, dans le même temps, nous soyons attentifs aux revendications sociales. Certaines sont légitimes et nous devons savoir les entendre. Mais il ne faut pas laisser les préoccupations électorales s'emparer des conflits sociaux (*Très bien ! sur les bancs des socialistes*).

**M. Perfelt Jans.** En appelant la police !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Organisons le dialogue pour prendre en compte les revendications légitimes, mais évitons toute agitation qui risquerait de faire mal au pays.

Il est certes indispensable, pour être compris, de refuser la régression sociale, de refuser le démantèlement du droit social, de refuser de porter atteinte au S.M.I.C. Il faut maintenir les conditions d'un dialogue entre les différentes composantes de notre vie sociale.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, ce que je souhaitais vous dire. J'ai parlé avec conviction, en essayant de vous tenir le langage de la vérité et en soulignant ce que nous avons fait. Si nous nous trompons parfois, j'accepte que l'on me le dise. La tolérance doit l'emporter sur la passion dès lors qu'il s'agit des intérêts du pays.

**M. Gérard Bopt.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il importe de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit. Il n'y a pas d'autre moyen pour que le pays comprenne la nécessité de l'effort, à condition que celui-ci soit équitablement réparti (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** M. le ministre de l'économie, des finances et du budget vient de présenter les grandes lignes de la politique économique du Gouvernement et d'expliquer comment le projet de budget s'insère dans cette politique. Il me revient maintenant d'éclairer les choix budgétaires et fiscaux qui ont été faits dans ce projet de loi de finances mais, plutôt que d'exposer un descriptif qui serait fastidieux pour nous tous, je me contenterai de donner un éclairage général.

Les objectifs constants de ce Gouvernement, qui ont présidé à l'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan, établi pour la période 1984-1988, se sont traduits, notamment, par les choix opérés en matière d'emploi, d'éducation, d'aide aux plus défavorisés, de recherche. Dans tous ces domaines, des programmes d'action à moyen terme ont été retenus, des lois ont été votées, des moyens nouveaux ont été définis et mis en place, des actions en profondeur ont été engagées.

Le projet de loi de finances pour 1986 s'inscrit dans cette continuité. Il est un élément essentiel d'une stratégie de modernisation de notre administration et de notre société, comme l'a d'ailleurs souligné votre rapporteur général ce matin. Il consolide les acquis enregistrés les années précédentes, notamment en matière de solidarité.

Moderniser les grandes administrations au service de la vie collective et de la sécurité des Français, telle est notre première préoccupation, car on ne saurait concevoir que la modernisation ne concerne pas aussi l'administration. Le projet de loi de finances pour 1986 contient donc les moyens d'une modernisation de nos administrations, afin d'assurer un meilleur service des usagers et d'améliorer la justice et la sécurité. Cela se traduit, dans ce projet de budget, par l'inscription de crédits destinés à la fois à la mise en place de moyens modernes, à la formation des agents et, enfin, à une répartition différente et mieux adaptée des effectifs.

En ce qui concerne l'introduction des nouvelles technologies - nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, mesdames et messieurs les députés - les crédits d'informatique et de bureautique sont en augmentation de près de 20 p. 100, soit environ un milliard de francs. Les principaux bénéficiaires de cette nouvelle dotation sont la police nationale, l'éducation nationale et les administrations financières. Vous trouverez par ailleurs dans ce projet de budget une provision interministérielle de 100 millions de francs destinée à assurer un financement exceptionnel à certains projets innovants.

En ce qui concerne l'effort de formation des fonctionnaires, nous allons atteindre 4,9 p. 100 de la masse salariale pour les crédits consacrés à la formation alors que, dans le secteur privé, ce pourcentage n'est que de l'ordre de 2 p. 100. Alors qu'en 1980, les actions de formation concernaient, en moyenne, un agent sur trois, elles touchent, depuis 1983, 40 p. 100 des agents de catégories A et B et près de 50 p. 100 des agents de catégories C et D.

Ces chiffres démontrent que, si les problèmes demeurent, l'effort considérable accompli en faveur de la formation des fonctionnaires est bien réel.

Enfin, il s'agit de poursuivre l'effort d'adaptation des effectifs aux besoins. Je ne rappellerai pas à nouveau ce qui a été l'axe de cette politique. Elle prolonge ce qui a été fait

dans deux budgets précédents. Je me contenterai de préciser que cette politique se traduit encore en 1986 par des créations nettes d'emplois dans les secteurs prioritaires : c'est le cas de l'éducation nationale, où l'on compte 1 700 emplois nets supplémentaires, ce qui porte j'appelle votre attention sur ce chiffre à 42 600 les créations nettes opérées depuis 1981 en faveur de la formation initiale. Ces créations concernent également la recherche, avec 1 400 emplois supplémentaires, et la justice avec 352 emplois de plus. Bien entendu, en contrepartie, des suppressions seront enregistrées, notamment dans les services économiques et financiers, au ministère de l'urbanisme et du logement, ainsi que dans les postes et télécommunications.

Il faut aussi moderniser la sécurité et la justice. Cela a été fait de façon continue depuis 1981, contrairement à ce que certains ont pu affirmer.

C'est d'abord le cas en matière de défense, et je tiens ici à rappeler deux points essentiels.

Les engagements du Gouvernement ont été globalement tenus, comme il ressort du rapport d'exécution de la loi de juillet 1983 pour les années 1984 et 1985 dont le Parlement a été récemment saisi.

La réorganisation de nos forces a été menée à bien, et le déroulement du programme d'armement a été conforme aux prévisions de la loi.

Surtout, chaque année depuis 1981, la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut a été supérieure à 3,7 p. 100, pourcentage qui n'avait pas été atteint au cours de la législature précédente. Et 1986 ne fera pas exception.

L'enveloppe militaire progresse de 5,4 p. 100 pour atteindre 158 milliards de francs. De plus, conformément aux orientations de la loi de programme, les crédits d'équipement et de recherche progressent de 5,6 p. 100, c'est-à-dire plus vite que les crédits de fonctionnement.

Les crédits d'équipement nucléaire, qui représentent un tiers des dépenses d'équipement, progressent de 7,8 p. 100. Ils assureront la refonte des sous-marins accueillant les missiles M 4 et permettront la construction du sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération.

Quant aux crédits d'équipement des forces conventionnelles, en progression de 4,5 p. 100, ils permettent la réalisation des commandes programmées, en particulier de 35 Mirage 2000 et du porte-avions à propulsion nucléaire.

Pour la police, contrairement à une légende tenace, 9000 emplois ont été créés de 1981 à 1984. Cela a permis de porter à un niveau satisfaisant les effectifs des forces de police. Il nous est donc apparu qu'il convenait désormais de concentrer les efforts sur la modernisation des moyens. La loi du 7 août 1985 que vous avez votée, et qui couvre la période allant de 1986 à 1990, trouve sa traduction budgétaire dans ce projet de la loi de finances pour 1986. Vous constaterez que les crédits d'équipement et de fonctionnement sont en augmentation de 45 p. 100.

L'ensemble des crédits supplémentaires, soit 1 033 millions de francs, concerne essentiellement, en fonctionnement, les nouvelles techniques et la mobilité de la police, en équipements, la rénovation du parc immobilier. Parallèlement, les conditions d'emploi seront améliorées de manière à stabiliser les personnels en poste dans la région parisienne.

La justice bénéficie, elle aussi, d'un effort particulier dans ce projet de budget.

De 1981 à 1986, 4 100 emplois supplémentaires ont été créés dans ce ministère, soit près de 10 p. 100 de l'effectif total. Comme l'année précédente, les crédits globaux de ce ministère seront en forte progression : 8,7 p. 100 par rapport à 1985. En matière pénitentiaire, il faut noter la création de plus de 393 emplois. Par ailleurs, je rappelle que l'amélioration des conditions de détention fait l'objet d'un effort particulier. Parallèlement, le recours aux peines de substitution à la détention est encouragé. En outre, les crédits destinés à l'aide aux victimes sont accrus de 20 p. 100.

Enfin, pour favoriser l'accès des plus défavorisés à la justice, le plafond de l'aide judiciaire est relevé de 5 p. 100.

Après la modernisation de ces administrations qui concourent donc à la sécurité de notre société, il y a la modernisation de la société civile elle-même. Elle concerne en premier lieu, comme l'a rappelé tout à l'heure Pierre Bérégovoy, le ministère de l'éducation nationale.

A structure constante, son budget augmente de 6,6 p. 100 et 3 300 emplois d'enseignant sont créés. Ces moyens nouveaux sont prioritairement affectés à deux objectifs : d'une

part, le développement de l'enseignement technologique et professionnel vous avez eu l'occasion d'en débattre avec le ministre de l'éducation nationale ; d'autre part, l'amélioration globale des taux d'encadrement et l'adaptation des emplois d'enseignants aux évolutions de la démographie scolaire.

Dans le premier degré, l'accent est mis sur l'amélioration de l'encadrement, notamment dans les zones d'éducation prioritaire, et, dans le même temps, les créations d'emplois dans les collèges s'élèvent à 842 aux rentrées de 1985 et de 1986, malgré la diminution des effectifs à partir de 1986. Dans les lycées, 4 380 postes sont créés à ces mêmes rentrées et, enfin, dans l'enseignement supérieur, on note 1 190 emplois supplémentaires.

Deuxième priorité qui concourt à la modernisation de notre société : la formation et l'emploi.

Dans le projet de loi de finances qui vous est soumis, 48,5 milliards de francs seront affectés à des aides à l'emploi, contre 16,1 milliards de francs en 1981, et 17,5 milliards de francs à la formation professionnelle, contre 8,3 milliards de francs en 1981. En cinq ans et j'appelle votre attention sur ce point - les crédits de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle ont été multipliés par 2,7 c'est-à-dire qu'ils ont presque triplé.

En 1986, ils comprendront d'abord 2,4 milliards de francs pour le fonctionnement du service public de l'emploi. Cette dotation, qui progresse d'environ 10 p. 100 permettra notamment la poursuite de l'informatisation de l'A.N.P.E. et également l'accroissement du nombre des entretiens avec les demandeurs d'emploi.

Ensuite, 31,5 milliards de francs sont prévus pour couvrir les charges de préretraite qui se stabilisent, à un niveau très élevé, comme vous le savez.

Enfin, le Gouvernement a dégagé une enveloppe de 32 milliards de francs, en progression de 14,5 p. 100 pour trois séries d'actions particulièrement prioritaires.

D'abord, un effort considérable est opéré en faveur des chômeurs de longue durée et des salariés impliqués dans les reconversions. C'est ainsi que la subvention au fonds de solidarité passe de 2,8 milliards de francs à 5,3 milliards de francs, pour tenir compte de l'évolution spontanée des effectifs, mais aussi pour financer la majoration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1985 des allocations de solidarité versées aux chômeurs de longue durée et pour améliorer la situation des chômeurs de plus de cinquante-sept ans et demi.

Enfin, la dotation d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise est portée de 1,1 milliard de francs à 1,45 milliard de francs de façon à faire face au développement exceptionnel des demandes. A ce sujet, j'ai été informé très récemment que, malgré l'abondement des lignes budgétaires qui a été opéré dès le mois de juin, on continuait à dire sur le terrain que les crédits affectés à ces opérations étaient épuisés. J'ai veillé à ce que des lenteurs administratives regrettables - il aura fallu plus de trois mois pour déléguer les crédits vers les directions départementales - soient corrigées. Je tenais à le préciser ici, car je crois que de nombreux parlementaires sont confrontés à ce problème.

On trouve également, dans ce budget de la formation et de l'emploi, des crédits qui traduisent l'engagement du Gouvernement de faire en sorte que chaque jeune de moins de vingt et un ans se voie offrir un emploi, une formation ou une activité. Ainsi, 3,75 milliards de francs sont ouverts pour consolider les 100 000 postes de travaux d'utilité collective mis en place en 1985 et pour offrir 120 000 postes supplémentaires.

Par ailleurs, 880 millions de francs sont prévus pour le financement de 120 000 stages d'initiation à la vie professionnelle. De plus, 1 950 millions de francs permettront de financer les 35 000 stages d'insertion sociale et professionnelle décidés pour la période 1985 et 1986, et les 15 000 stages nécessaires à la rentrée 1986-1987, compte tenu des actions de rénovation du système éducatif et des travaux d'utilité collective.

Enfin, le développement du programme d'entreprises intermédiaires destiné aux jeunes les plus en difficultés nécessite l'inscription de 100 millions de francs supplémentaires, et les mesures de rénovation de l'apprentissage figurent dans ce budget pour un montant de 120 millions de francs.

En troisième lieu, le projet de loi de finances pour 1986 prévoit les moyens nécessaires pour adapter les qualifications des adultes à l'effort de modernisation du pays. La dotation

prévue à ce titre est de 8,3 milliards de francs, c'est-à-dire, une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1985, dont 1,5 milliard de francs pour les actions du F.N.E. qui permettront notamment la poursuite des nouveaux dispositifs de formation lancés en 1985 à l'intention des chômeurs de longue durée.

La recherche est une autre priorité.

J'ai déjà parlé des créations d'emplois dans ce secteur. Les engagements pris en matière de recrutements comme de crédits dans la loi de programmation sont tenus dans ce budget. Les crédits de paiement, sont en très forte progression, et les moyens à stimuler la recherche menée dans les entreprises augmenteront de 22 p. 100 par rapport à 1985. Mais je n'insiste pas sur ce sujet important, puisque vous avez eu l'occasion d'en débattre. On ne répètera jamais assez qu'après avoir représenté environ 3 p. 100 de la production intérieure brute dans les années soixante, la dépense nationale de recherche est tombée dans les années quatre-vingt à moins de 1,5 p. 100, et que c'est sans doute l'une des causes essentielles - il y en a d'autres, mais on ne peut faire l'impassé sur celle-ci - de l'état dans lequel nous avons trouvé l'appareil de production en 1981. A cet égard, la responsabilité de ceux qui nous ont précédés est grande.

J'en viens à la culture et à l'audiovisuel, autres domaines prioritaires.

La société que nous voulons, plus ouverte, plus solidaire, plus moderne, ne peut réussir sa transformation sans une grande politique culturelle. M. Pierre Bérégovoy parlait tout à l'heure des liens entre l'économique et le social. Nous pouvons ajouter qu'on ne peut pas faire la distinction entre ces deux domaines et les aspects culturels du développement de notre société.

L'action du Gouvernement en ce domaine a été particulièrement dynamique depuis 1981. Ainsi, de moins de 3 milliards de francs en 1981 - 0,47 p. 100 du budget de l'Etat - le budget de la culture est passé à 0,86 p. 100 en 1985 et atteindra 0,96 p. 100 en 1986.

Notre politique culturelle est globale. Elle soutient la création et sa diffusion, comme l'entretien de notre patrimoine et son ouverture à tous. A ce dernier titre, 1986 verra notamment l'ouverture du nouveau musée d'Orsay.

Sur l'ensemble du budget, 3,5 milliards de francs en crédits de paiement et 2,8 milliards en autorisations de programme seront consacrés à la poursuite des grands projets.

Vous savez par ailleurs que l'Etat, en abandonnant la T.V.A. sur la redevance, apportera 700 millions de francs supplémentaires au service public de l'audiovisuel dont les ressources croîtront de plus de 18 p. 100 sans que le tarif de la redevance progresse plus vite que les prix, soit 2,9 p. 100 en glissement.

Voilà des réponses à ceux qui prétendent que la rigueur nous aurait amenés à des sacrifices aveugles. C'est au contraire, mesdames et messieurs les députés, la fidélité aux engagements et aux grandes orientations du Plan et la traduction effective de la politique de modernisation que vous trouvez dans ce budget.

Ce budget comporte également les moyens de la consolidation des acquis de la législature qui se termine.

Les réformes que le Gouvernement a entreprises tout au long de la législature, les nouvelles actions qu'il a lancées ont eu de profondes répercussions sur la physionomie du budget de l'Etat.

C'est ainsi que le projet de loi de finances pour 1986 traduit les choix qui ont été faits en faveur d'une plus grande solidarité, de nouvelles relations avec les collectivités locales et d'une nouvelle donne dans le financement de l'économie.

En ce qui concerne la solidarité, je rappellerai simplement que les revalorisations des salaires, pensions et prestations sociales intervenues depuis 1981, permettent de consolider, en 1986, des progrès substantiels.

Et je voudrais, à ce sujet, répondre à une remarque que j'ai entendue tout à l'heure. Il est faux de dire que, sur cette période, le pouvoir d'achat a baissé. Cela a été le cas dans les pays voisins, mais pas en France. De tous les pays de la Communauté économique européenne, la France est celui où, si l'on considère les chiffres du premier semestre de 1985, le pouvoir d'achat a le plus progressé depuis 1981. Dans d'autres pays, il a même assez sensiblement reculé. On peut comprendre que des adversaires déterminés, qui n'ont jamais participé à la gestion des affaires de l'Etat au cours de ces

cinq dernières années, contestent cette progression du pouvoir d'achat. Mais il est plus difficile de l'entendre dans la bouche de ceux qui ont fait un long bout de chemin avec nous.

**M. Parfait Jans.** Nous l'expliquerons !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Au demeurant, ils peuvent être fiers de ce que les pensions aient vu leur pouvoir d'achat progresser de près de 20 p. 100 ; ils peuvent être fiers aussi que les prestations familiales aient augmenté en pouvoir d'achat de près de 7,5 p. 100 pour une famille de trois enfants, et de plus de 15 p. 100 pour une famille de deux enfants, tandis qu'ont été créées cette année l'allocation au jeune enfant et l'allocation parentale d'éducation.

En matière de logement social, les aides à la personne qui ont augmenté de 148 p. 100 depuis 1981, atteindront 14,4 milliards de francs, soit 10,2 p. 100 de plus qu'en 1985.

Les anciens combattants bénéficieront d'un nouveau rattrapage vers le rapport constant qui est notre objectif.

Le rattrapage sera de 1,86 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1986. Et lorsque nous aurons procédé à cette nouvelle étape du rattrapage, l'écart résorbé atteindra ainsi 10,26 p. 100 pour un coût annuel de l'ordre de 2,2 milliards de francs.

En faveur des catégories les plus touchées par la crise, l'Etat dégage, outre les dotations considérables en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle que j'ai déjà évoquées, des crédits pour des aides spécifiques. Ainsi, un crédit d'un montant de 167 millions de francs a été prévu en faveur des femmes seules sans ressources et une enveloppe de 300 millions de francs pour remédier aux situations de grande pauvreté.

Une dotation de 277 millions de francs est ouverte par ailleurs pour lutter contre la toxicomanie.

Voilà pour les acquis sociaux. Mais il en est d'autres, que la discussion budgétaire nous permettra de traiter plus longuement.

J'en viens aux nouvelles relations qui ont été nouées avec les collectivités locales. Nous aurons l'occasion, comme chaque année, d'en discuter en détail. Le projet de budget pour 1986 s'inscrit dans la perspective de la décentralisation, et il va dans le sens d'un rééquilibrage des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Le déséquilibre, d'ailleurs, est, à l'inverse de ce qui est dit, en défaveur de l'Etat.

Pierre Bérégovoy a parlé de la nouvelle donne dans le financement de l'économie. De ce point de vue, il a été peu question, ce matin, de l'agriculture.

Je rappellerai donc, sans entrer dans les détails, qu'en matière agricole, les dépenses publiques seront passées de 70,8 milliards de francs en 1981 à 113,7 milliards de francs en 1986, soit une progression de plus de 60 p. 100 en chiffres bruts. Même si l'on défalque de ces 60 p. 100 le montant de l'inflation cumulée, soit à peu près de 38 p. 100, on ne peut pas laisser dire que l'agriculture est sacrifiée.

Compte tenu de la réduction sensible des charges de bonification rendue possible par la baisse des taux d'intérêt, elle-même consécutive à la désinflation, la progression globale de 3,9 p. 100 de ces crédits en 1986 permettra de concentrer l'action sur les dépenses prioritaires.

Dans le domaine agricole également l'effort de formation est accru avec la création de 100 emplois.

Si l'on ajoute la mesure, que Pierre Bérégovoy a confirmée tout à l'heure, concernant la retraite à soixante ans, on ne saurait prétendre que les agriculteurs sont absents du projet de loi de finances pour 1986 !

En matière d'interventions ; les dotations des offices, qui ont bénéficié d'une augmentation sensible entre 1981 et 1985 - plus 51,2 p. 100 - seront maintenues dans des conditions qui doivent leur permettre de poursuivre leur action d'organisation des marchés.

Enfin, les crédits d'équipement ont été révisés compte tenu de l'évolution des besoins. Il est notamment apparu que les bons résultats obtenus par nos industries agro-alimentaires en 1984 pouvaient conduire à une limitation des aides correspondantes, encore qu'il faille faire montre d'une certaine prudence puisque, comme le rappelait à l'instant Pierre Bérégovoy, la reprise de l'investissement dans ce secteur n'est pas celle que nous aurions souhaitée.

Dans le secteur du logement, l'effort public total peut être évalué à 112,1 milliards de francs pour 1986, contre 102,2 milliards de francs en 1985. A ceux qui, comme je l'ai entendu dire en commission et au cours de la discussion budgétaire l'année dernière, prétendent que l'Etat se désengage de ce secteur social qu'est le logement, je rappelle que les crédits étaient de 53,3 milliards de francs.

Je répète : 53,3 milliards en 1980, 112,1 milliards en 1986. Comment peut-on parler de désengagement dans ces conditions ?

Bien, sûr, on peut toujours aller chercher dans la masse le petit exemple qui tend à infirmer l'essentiel, mais la réalité est celle que j'ai décrite.

En plus de l'intensification des aides à la personne, qui augmentent de 10,2 p. 100, le projet de budget se fonde sur deux grands objectifs.

**M. Parfait Jans.** Monsieur le secrétaire d'Etat, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le Président.** La parole est à M. Jans, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Parfait Jans.** Monsieur le secrétaire d'Etat, sur le logement comme sur d'autres aspects du budget, y compris la fiscalité, on ne peut pas, comme l'a fait M. le rapporteur général, condamner ou qualifier d'erreur la période 1981-1982 et, ensuite, prendre en compte tous les éléments de cette période.

Si l'on examine l'effort réalisé dans le domaine du logement depuis le budget de 1983, les chiffres de progression ne sont pas les mêmes.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je suis persuadé que vous ne vous sentez pas concerné uniquement par les années 1981 et 1982, mais que vous avez également à cœur de défendre la politique suivie en 1983 et même jusqu'au mois de juillet 1984. Cela paraît logique !

**M. Parfait Jans.** Non, moins ! Nous avons émis les critiques adéquates en temps opportun.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Passons ! Cette polémique est quelque peu secondaire par rapport à nos préoccupations.

J'ai entendu dire, au cours de la présentation du projet de budget, que nous ne faisons pas le nécessaire en matière de logement. C'est à cela que je répondais : je compare les chiffres de 1980 à ceux de 1986. Quant à M. le rapporteur général, je n'ai pas compris... mais peut-être nos perceptions sont-elles différentes... qu'il ait, ce matin, porté l'estocade à la gestion des années 1981-1982.

**M. Parfait Jans.** Si !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je suis membre du Gouvernement depuis 1981, et je n'ai pas analysé son propos comme cela.

**M. Parfait Jans.** Il a parlé d'erreur.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Le Premier ministre s'est exprimé très récemment sur le sujet, publiquement et non pas confidentiellement, et je n'ai pas entendu dans son discours qu'il y aurait une période à répudier et une autre à encenser. Je l'ai même entendu appeler son prédécesseur à ses côtés pour lui dire à quel point nous étions solidaires de tout ce qui avait été fait. Et, d'ailleurs, comment ne le serions-nous pas ? Avant d'occuper les postes que nous occupons aujourd'hui, nous en occupions d'autres !

Ce qui devait être fait en 1981 et 1982 l'a été, et ce fameux budget, avec une progression des dépenses de 27 p. 100, était nécessaire, il faut le dire une fois pour toutes. Il serait trop facile, en 1985 ou 1986, de prétendre qu'une erreur a été commise. Comme le Premier ministre lui-même l'a rappelé, si ce budget était mauvais, il faut dire alors quelles étaient les mesures mauvaises qui étaient et qu'il ne fallait pas voter !

J'observe, au demeurant, à propos du budget passé, que tout le monde parle du chiffre global, mais que personne ne conteste les 8 milliards accordés à la vieillesse ou ne rappelle que la majorité précédente nous avait laissé un budget où il manquait 22 milliards de recettes.

Je ne tiens pas à polémiquer. Il est vrai que 27 p. 100 d'augmentation, c'était beaucoup. Mais il y avait déjà 22 milliards de rattrapage de recettes, auxquels s'ajoutaient des mesures nouvelles. Si personne ne conteste ces mesures, il faut que nous portions tous ensemble la responsabilité de ce qui a été décidé. Or je n'ai entendu personne, en cinq ans, qui remette en question l'augmentation du minimum vieillesse. Bien sûr, c'est difficile, et c'est sans doute ce qui explique que personne ne l'ait fait. En tout cas, le Gouvernement, lui, a fait ce qu'il devait faire.

Revenons-en au logement. J'ai dit que le projet de budget se fondait sur deux grands objectifs. Le premier est le maintien à un niveau élevé du nombre de logements neufs programmés par l'Etat. A cet effet, 70 000 prêts locatifs aidés permettront de maintenir l'effort en faveur du parc social et 310 000 prêts aidés ou réglementés seront accordés aux accédants à la propriété. Nous aurons, je pense, l'occasion de revenir sur ce point au cours du débat.

Deuxième objectif : la rénovation des circuits de financement. Sans modification de la situation des emprunteurs, le coût budgétaire des P.L.A. sera diminué grâce à une modification du système de distribution. De même, la baisse des taux d'intérêt permise par la désinflation permettra d'accroître la part des prêts conventionnés et de réserver les prêts en accession à la propriété aux accédants les moins aisés, pour lesquels la quotité des prêts sera augmentée.

Enfin toujours pour parler des acquis de l'actuelle législation l'amélioration de la situation de nos entreprises, fruit de la politique économique engagée depuis plusieurs années, permet une diminution des interventions dans le secteur de l'industrie, qui apparaît de plus comme la contrepartie logique de la réduction des charges pesant sur les entreprises.

C'est ainsi que les progrès de la désinflation permettent la simplification et la diminution des bonifications. Pierre Bérégovoy en a parlé. C'est ainsi, également, que la grande majorité des entreprises publiques industrielles sont revenues à une situation bénéficiaire en 1985.

Car enfin, messieurs de l'opposition, si vous envisagez de dénationaliser et ainsi de « faire de l'argent », c'est que ces entreprises vont bien. J'ai gardé d'une vie antérieure, où je travaillais dans la banque, le souvenir qu'une entreprise déficitaire, cela ne vaut rien, sinon parfois le franc symbolique pour s'en débarrasser au plus vite. Or j'observe que vous avez porté les plus vives critiques sur les entreprises nationalisées, mais que vous vous apprêtez à en faire beaucoup d'argent !

Je rappelle que ces entreprises... je parle de celles qui ont été nationalisées depuis 1981... nous les avions trouvées en déficit. Cela signifie donc qu'elles ont été bien gérées et qu'elles ont réussi, à l'exclusion toutefois de la sidérurgie...

**M. Philippe Séguin.** Je ne vous le fais pas dire !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat...** que personne, d'ailleurs, ne parle de dénationaliser.

**M. Philippe Séguin.** Faute de clients !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est l'illustration même de la théorie que Pierre Bérégovoy exposait il y a un instant : privatisation des bénéfices, mais maintien des pertes dans le secteur public !

**M. Philippe Séguin.** Nous n'avons rien dit sur Renault !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Le résultat net consolidé de ces entreprises, qui faisait apparaître en 1981 un déficit de trois milliards de francs, se soldera fin 1985 par un bénéfice de 3,7 milliards de francs, la sidérurgie et Renault, dont chacun voudra bien convenir que ce sont des exemples particuliers, exceptés. Au demeurant, je ne doute pas que la régie Renault revienne elle aussi à l'équilibre et gagne les paris qui lui sont aujourd'hui jetés.

**M. Philippe Séguin.** Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais nos collègues d'en face !

**M. Parfait Jans.** Seriez-vous déjà convaincu, monsieur Séguin ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Il faut convaincre tout le monde, monsieur Séguin !

Je parle sans passion. Nous n'avons pas nationalisé Renault en 1981.

Vous savez que c'est une grande entreprise. Or j'ai le souvenir que de grands groupes privés d'automobiles ont eu, il y a quelques années, d'énormes difficultés. Certains ont même dû déposer leur bilan, et le petit banquier que j'étais à l'époque se souvient que, sans la garantie de dernière minute des pouvoirs publics, ces grands groupes, qui aujourd'hui parlent parfois d'un ton très haut, auraient disparu !

**M. Philippe Séguin.** Ce n'est pas l'opposition qui interdit chez Renault l'entrée des usines !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie, monsieur Séguin ! J'élargissais le débat. Nous entrons, en effet, dans une discussion dogmatique et idéologique sur le fait qu'une entreprise nationalisée serait par nature mal gérée et une entreprise privée bien gérée. Je pense, pour ma part, qu'il y a des entreprises privées bien gérées et d'autres qui le sont très mal, et qu'il en va de même pour les entreprises publiques.

**M. Philippe Séguin.** Tout à fait !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Merci de votre approbation !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mieux vaut donc, dans ces conditions, sortir de la théologie pour revenir aux réalités. En tout cas, j'y suis prêt.

**M. Philippe Séguin.** Votre conversion est récente !

**M. Raymond Douyère.** Nous avons toujours été réalistes !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Séguin, je n'ai pas à être converti ! Sur ce sujet-là pas sur tous, je le reconnais — je dis la même chose depuis des années.

**M. Philippe Séguin.** Alors, vous étiez en pointe !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** En revanche, je crois que vous aurez beaucoup de mal à convaincre quelques-uns de vos amis. Ainsi, j'ai eu l'occasion de débattre cet été avec M. Juppé. Avec lui, vraiment, nous sommes dans le domaine de la théologie, pour ne pas dire de la religiosité ! Mais enfin, nous avons tous nos débats. Nous assurons les nôtres. Vous assumerez les vôtres, j'en suis sûr.

Je reviens aux entreprises publiques. Nous avons estimé, puisé, elles étaient bénéficiaires, qu'il y avait lieu de diminuer fortement les dotations en capital, qui sont donc limitées à 11,3 milliards de francs, soit diminution de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Les crédits de politique industrielle, qui ont été multipliés par dix de 1981 à 1984, seront ramenés à environ deux milliards de francs en 1986, car certaines restructurations, ainsi que l'amélioration générale de la situation financière des entreprises, permettent d'opérer cette réduction.

Enfin, les crédits d'aide à la construction navale seront ramenés de 4 à 2,9 milliards de francs, cette baisse de 28 p. 100 étant le résultat du plan de restructuration de ce secteur, qui pose d'énormes problèmes sur le plan social, mais doit assurer un retour progressif des chantiers à l'équilibre.

Je terminerai, mesdames, messieurs les députés, par quelques brefs rappels concernant les recettes.

M. Pierre Bérégovoy a souligné les principales dispositions du projet de budget qui vous est soumis et les réformes qu'il comporte, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises. Je confirme nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement que ce projet prévoit bon nombre de simplifications, notamment l'allègement des obligations déclaratives et l'amélioration des modalités de recouvrement de l'impôt. Enfin, le régime fiscal des nouvelles entreprises unipersonnelles est détaillé dans la première partie de la loi de finances. Je n'insiste pas sur ce point. Tous ces éléments figurent dans les documents budgétaires.

Je ne saurais conclure sans m'adresser à l'opposition. Elle a déserté les bancs de l'Assemblée, à l'exception de M. Séguin qui nous fait l'honneur de représenter son groupe, mais la qualité de M. Séguin compense la vacuité des rangs de l'opposition

**M. Philippe Séguin.** Merci ! (Sourires).

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** J'espère que la discussion ne sera pas ce qu'elle a été l'an passé, où j'ai assisté à une accumulation d'amendements qui visaient tous à

supprimer des recettes ou à augmenter des dépenses, le summum ayant été d'ailleurs atteint dans l'autre assemblée, où ceux-là mêmes qui nous somment à longueur d'année de réduire le déficit budgétaire avaient fait de notre budget un monstre hideux...

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** ... qui n'avait plus que des dépenses et pas de recettes !

Je ne sais ce qui vaut à la discussion du projet de loi de finances l'absence de débats approfondis. Ce devrait pourtant être le moment où le débat peut s'engager sur de nombreux sujets. Ce n'est pas le cas, et je le regrette. Cette année, nous aurons à établir des bilans et, à côté des amendements passe-partout que l'on retrouve d'année en année, nous aurons aussi à parler des programmes de ceux qui prétendent nous remplacer.

Pierre Bérégovoy y a fait allusion tout à l'heure. Il existe des oppositions entre ceux qui veulent réduire le déficit budgétaire et ceux qui ne le veulent pas, ceux qui parlent de baisse des impôts tout en présentant des programmes hasardeux, où je ne vois qu'une accumulation de dépenses. Il y a des contradictions et parfois un peu d'irresponsabilité. De tout cela, nous aurons l'occasion de débattre.

Je viens de parler d'irresponsabilité. On pourrait croire que le syndrome oppositionnel a développé ses effets à une vitesse cinq fois accélérée chez ceux qui nous critiquent aujourd'hui. En effet, si l'on peut comprendre, monsieur Séguin, que des hommes n'ayant jamais connu le pouvoir ou en ayant été tenus écartés pendant vingt-trois ans aient pris quelque décalage par rapport à la réalité...

**M. Philippe Séguin.** Quelle autocritique ! (Sourires).

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** ... en revanche, quatre ans et demi, ce n'est pas très long pour tout oublier et pour ne rien apprendre !

**M. Philippe Séguin.** Vous parlez pour vous ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je me dis, en lisant certains programmes, que décidément beaucoup de choses ont été oubliées très rapidement. Nous pourrions relever quelques points des plus intéressants !

Pour notre part, nous avons élaboré le projet de budget pour 1986 avec sérieux, quoi que l'on puisse dire. Il ne s'agit pas d'un budget provisoire, comme nous l'avons entendu affirmer, mais d'un budget dont nous assurons l'exécution avec plus de sérénité que cela n'a été le cas pour certains des budgets précédents où des éléments aléatoires, en particulier monétaires, laissaient peser des menaces telles que, même avec la meilleure volonté du monde, on n'était jamais tout à fait sûr des résultats, notamment pour le déficit.

Le budget de 1986 n'est pas un budget à haut risque. Ce n'est même pas un budget à risque du tout. Il traduit, en termes politiques, des priorités qui sont essentielles, incontournables, pour l'avenir de notre pays, et je ne pense pas me tromper en disant que celles auxquelles j'ai consacré quelque temps ne sont remises en cause par personne.

Si ces priorités ne sont pas nécessaires, qu'on nous le dise, que l'on nous dise enfin ce qui ne va pas, que l'on nous dise si, finalement, l'opposition à un projet de substitution, si elle a une vision différente ou bien si, tout simplement, elle n'aspire qu'à reprendre le pouvoir pour les délices de l'exercer (Applaudissements sur les bancs des socialistes).

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

#### Réunion de la commission des finances

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur le président, la réunion de la commission des finances, qui devait se tenir cet après-midi à quatorze heures trente, en application de l'article 88 du règlement, aura lieu demain, jeudi 17 octobre, à neuf heures.



3

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures cinquante.)*

*Le directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale.*

LOUIS JEAN

